



# Vingt-cinq ans d'évolutions régionales

Un aperçu au départ de la base de  
données du modèle HERMREG

Delphine Bassilière,  
Francis Bossier, Frédéric Caruso,  
Dirk Hoorelbeke, Olivier Lohest

Avril 2008





## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

## Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

## Publications

Publications récurrentes:

*Les perspectives économiques*

*Le budget économique*

*Le "Short Term Update"*

Planning Papers (les derniers numéros)

*L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.*

102 *Perspectives énergétiques pour la Belgique à l'horizon 2030 dans un contexte de changement climatique*

D. Devogelaer, D. Gusbin - Septembre 2007

103 *Les charges administratives en Belgique pour l'année 2006*

Ch. Kegels - Février 2008

Working Papers (les derniers numéros)

7-08 *Coût budgétaire et effet sur la pension moyenne des mesures récentes dans le régime des travailleurs indépendants - Une analyse réalisée par une version adaptée de MoSES*

B. Scholtus - Mars 2008

8-08 *Welvaartsbinding van de sociale zekerheidsuitkeringen: een overzicht van de recente ontwikkelingen*

M.-J. Festjens - Mars 2008

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Imprimé par les soins du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Editeur responsable:

Henri Bogaert

Dépôt légal : D/2008/7433/16

---

---

**Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49  
B-1000 Bruxelles  
tél.: +32-2-5077311  
fax: +32-2-5077373  
e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<http://www.plan.be>

**Institut Bruxellois de  
Statistique et d'Analyse**

Boulevard du Jardin Botanique 20  
B-1035 Bruxelles  
+32-2-8003475  
+32-2-8003817  
[anabru@mrbc.irisnet.be](mailto:anabru@mrbc.irisnet.be)  
<http://www.statbru.irisnet.be>

**Studiedienst van de  
Vlaamse Regering**

Boudewijnlaan 30  
B-1000 Brussel  
+32-2-5535207  
+32-2-5535808  
[svr@dar.vlaanderen.be](mailto:svr@dar.vlaanderen.be)  
<http://aps.vlaanderen.be>

**Institut Wallon de l'Evaluation,  
de la Prospective et de la Statistique**

Rue du Fort de Suarlée 1  
B-5001 Belgrade (Namur)  
+32-81-468411  
+32-81-468412  
[info@iweps.be](mailto:info@iweps.be)  
<http://www.iweps.be>

Ce document est le fruit d'une collaboration entre les institutions susmentionnées. Il est donc simultanément publié sur leur site web respectif : [www.plan.be](http://www.plan.be), [www.statbru.irisnet.be](http://www.statbru.irisnet.be), [aps.vlaanderen.be](http://aps.vlaanderen.be), [www.iweps.be](http://www.iweps.be).

---



## Table des matières

I	Introduction	1
II	PIB par tête	3
III	Croissance économique	9
IV	Croissance économique par branche	13
	A. Evolution des structures d'activité	13
	B. Structure d'activité et dynamique intra branche	14
	C. Contributions à la croissance économique	18
V	Croissance de l'emploi par branche	23
VI	Croissance de la productivité par branche	27
VII	Salaires et compétitivité	33
VIII	Investissements	39
IX	Marché du travail	41
	A. Situation détaillée en 2005	41
	B. Evolutions socio-démographiques et principaux indicateurs du marché du travail	42
X	Conclusions	47
XI	Bibliographie	49
XII	Annexes	51





## Introduction

La base de données destinée à alimenter le modèle macroéconomique multisectoriel régional HERMREG est actuellement constituée de séries longues et homogènes de valeurs ajoutées, de PIB, de rémunérations, d'investissements, d'emploi, de population et de chômage, en cohérence avec la comptabilité nationale et régionale. Outre l'approvisionnement du modèle de projection, l'exercice de rétropolation qui a été réalisé apporte, en soi, un éclairage historique intéressant. Le document présent s'en veut une illustration. Il décrit les principales évolutions macroéconomiques régionales depuis 1980, tout en exploitant la dimension sectorielle de la banque de données. Une attention particulière est apportée à la comparaison entre les régions. En effet, l'évolution des différences de croissance est au cœur du premier exercice de projection du modèle HERMREG qui vise précisément à en identifier les déterminants.

Rappelons que cette base de données reste, comme le modèle, en phase de développement. Il est ainsi prévu qu'elle s'étoffe des revenus primaires et disponibles des ménages<sup>1</sup>, d'un module environnement, ainsi que d'une ventilation régionale des finances publiques. Par ailleurs, en fonction notamment de la disponibilité supplémentaire d'informations de base, l'amélioration des hypothèses de rétropolation pourrait être envisagée.

L'analyse qui suit s'effectue au départ de la base de données qui a servi à l'élaboration de l'exercice de ventilation régionale des perspectives nationales à l'horizon de 2012 publié au début du mois de janvier 2008<sup>2</sup>. Cette publication régionale a elle-même été établie en cohérence avec les perspectives économiques nationales 2007-2012 du Bureau Fédéral du Plan (BFP) basées sur l'information disponible au 15 avril 2007<sup>3</sup>.

Dès lors, la base régionale présentée ici s'arrête aux données des comptes régionaux publiés par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) en mars 2007<sup>4</sup>. Elle n'incorpore donc pas encore les comptes régionaux parus le 26 mars 2008. Toutefois, l'analyse met l'accent sur les tendances de long terme et l'ajout d'une année supplémentaire de comptabilité ne modifie guère les enseignements tirés sur une période de vingt-cinq ans. Qui plus est, les révisions habituelles auxquelles procède l'ICN à l'occasion d'une nouvelle publication portent uniquement sur les trois ou quatre dernières années et ne modifient donc en rien le résultat des rétropolations présentées ici.

- 
1. L'obtention de ces soldes nécessite, entre autres, une ventilation des salaires et des revenus des indépendants selon la région de résidence, ainsi que des transferts courants : impôts, prestations de sécurité sociale, etc.
  2. Bassilière D., Bossier F., Caruso F., Hendrickx K., Hoorelbeke D. et Lohest O. (2008).
  3. Bureau Fédéral du Plan (2007), *Perspectives économiques 2007-2012*.
  4. Institut des Comptes Nationaux (2007).

Après une décomposition du PIB par tête, le présent document passe en revue les évolutions de l'activité économique. La valeur ajoutée est ensuite décomposée entre croissance de l'emploi et de la productivité. En comparant cette dernière à l'évolution des salaires, on donne alors une image de la compétitivité des régions. L'analyse s'attarde ensuite sur les investissements avant de se clôturer par une description plus approfondie des développements sur les marchés du travail régionaux. Les tableaux présentés en annexe donnent le dernier niveau connu de chaque variable, ainsi que les variations quinquennales.



## II PIB par tête

Le PIB par tête est une mesure traditionnellement utilisée dans les comparaisons internationales. Il peut aussi représenter la capacité productive d'une région. Cependant, en rapportant au nombre de résidents d'un territoire les revenus qui y sont générés par des personnes n'y résidant pas nécessairement, cet indicateur risque - dans un espace comme la Belgique, plutôt restreint et caractérisé par des flux interrégionaux de navettes - de ne pas refléter correctement le niveau de revenu des habitants<sup>1</sup>. En particulier, il est influencé par la concentration d'activité en Région bruxelloise<sup>2</sup>.

Néanmoins une décomposition du PIB par tête permet d'aborder de façon synthétique plusieurs dimensions de l'évolution socio-économique d'une région, comme le montrent les identités suivantes :

$$\frac{\text{PIB}}{\text{population}} = \frac{\text{PIB}}{\text{emploi intérieur}} \times \frac{\text{emploi intérieur}}{\text{population active occupée}} \times \frac{\text{population active occupée}}{\text{population de 15 à 64 ans}} \times \frac{\text{population de 15 à 64 ans}}{\text{population}}$$

$$\frac{\text{PIB}}{\text{population}} = \text{productivité} \times \text{degré d'autonomie d'emploi} \times \text{taux d'emploi} \times \text{taux de support potentiel}$$

En effet, le PIB par tête d'une économie régionale est le produit de sa productivité par tête, du rapport de l'emploi intérieur sur l'emploi résident (ou « population active occupée ») et de la part de l'emploi des résidents dans la population. Cette dernière proportion est elle-même dissociable entre le taux d'emploi (dans la population d'âge actif) et la part des tranches d'âge actif dans l'ensemble de la population, que l'on peut nommer « taux de support potentiel » (inverse du taux de dépendance des âgés et des jeunes). Quant au rapport entre l'emploi intérieur d'une région et sa population active occupée, nous le nommons « degré d'autonomie d'emploi » (ou encore « taux de navettes »<sup>3</sup>) : il montre l'importance des navettes nettes (entrantes moins sortantes).

1. Pour une discussion du PIB par tête régional et de l'impact des flux interrégionaux de travail et de capital sur le calcul des revenus par tête, voir par exemple : Bassilière D., Mignolet M. et Mulquin M-E (2003).
2. La concentration de l'emploi en Belgique et son évolution ont notamment fait l'objet d'une analyse par Decrop J. (2002). Dans le cadre de notre analyse, il est quelque peu abusif de parler de concentration spatiale sachant que l'échelle géographique retenue se limite ici aux trois Régions du pays.
3. Selon une décomposition du PIB par tête régional proposée par l'OCDE, le « taux de navettes » est défini par rapport à la population active et non par rapport à l'emploi des résidents. Nous préférons notre propre décomposition qui permet notamment d'identifier le « taux d'emploi » au sens usuel du terme, contrairement à celui de l'étude de l'OCDE. Le lecteur intéressé se référera à OCDE (2003).

L'accroissement du PIB par tête peut donc bien sûr provenir d'une augmentation du taux de support potentiel, du taux d'emploi ou d'un accroissement de la productivité. Il peut aussi être le fait d'une concentration accrue de l'emploi dans la région sous revue, aspect généralement négligé dans une analyse nationale.

Au premier tableau ci-dessous, l'importance de chaque élément de la décomposition est présentée pour la dernière année disponible. Avec plus de 51 mille euros par habitant, Bruxelles présente un PIB par tête près de deux fois supérieur (98 %) à la moyenne nationale. Le niveau enregistré en Flandre équivaut à cette moyenne. Par contre la Wallonie présente un déficit de PIB par tête de 28 % par rapport à l'ensemble du pays. Parmi les composantes de ce PIB par tête, les différences régionales de productivité sont marquées : la productivité moyenne est à Bruxelles 23 % supérieure à celle de la Flandre, qui dépasse elle-même celle de la Wallonie de 13 %. Ensuite, le taux d'emploi de la Flandre est nettement supérieur (66 %) à celui des deux autres régions (55 % à Bruxelles et 57 % en Wallonie). Enfin, pointons la situation atypique de Bruxelles qui accueille sur son territoire 79 % d'emplois de plus que sa population résidente ayant un emploi. Quant aux taux de support potentiel, ils sont très proches d'une région à l'autre.

**TABLEAU 1 - Décomposition du PIB par tête en 2005**

	Royaume	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
<b>Niveaux (en EUR ou en %)</b>				
PIB par tête (volume en euros chaînés de 2000)	25831	51216	25644	18611
Productivité par tête (PIB /emploi intérieur)	64258	78926	64111	56046
Degré d'autonomie d'emploi en % (emploi intérieur / population active occupée)	98,8	178,8	92,6	88,5
Taux d'emploi en % (population active occupée / population de 15 à 64 ans)	62,0	54,7	65,7	57,5
Taux de support potentiel en % (population de 15 à 64 ans / population totale)	65,6	66,3	65,8	65,2
<b>Indices (Royaume = 100)</b>				
PIB par tête (volume en euros chaînés de 2000)		198	99	72
Productivité par tête (PIB /emploi intérieur)		123	100	87
Degré d'autonomie d'emploi en % (emploi intérieur / population active occupée)		181	94	90
Taux d'emploi en % (population active occupée / population de 15 à 64 ans)		88	106	93
Taux de support potentiel en % (population de 15 à 64 ans / population totale)		101	100	99
<b>Contributions à la différence par rapport au Royaume (en %)</b>				
PIB par tête (volume en euros chaînés de 2000)		+98	-1	-28
Productivité par tête (PIB /emploi intérieur)		+36	-0	-12
Degré d'autonomie d'emploi en % (emploi intérieur / population active occupée)		+86	-4	-9
Taux d'emploi en % (population active occupée / population de 15 à 64 ans)		-25	+4	-6
Taux de support potentiel en % (population de 15 à 64 ans / population totale)		+2	+0	-1

En estimant ce que le PIB régional aurait valu si chaque composante avait été, tour à tour, égale à la moyenne du pays, il est possible d'approcher la contribution de chacune de ces composantes à la différence totale de PIB par tête (cf. la troisième partie du tableau)<sup>1</sup>. Il apparaît ainsi que des 98 points d'écart positif qu'enregistre le PIB par habitant bruxellois par rapport à la moyenne du pays, 86 sont attribuables au phénomène de navettes, 36 proviennent d'une productivité plus élevée et 2 autres d'un poids plus important de la population en âge de travailler. Par contre, la faiblesse du taux d'emploi défavorise la région pour quelque 25 points de pourcentage du PIB par tête national. Par rapport au Royaume, la situation de la Région flamande est relativement neutre, l'écart négatif de 4 points de PIB par tête attribuable aux navetteurs est compensé par un taux d'emploi plus élevé de la population d'âge actif flamande. Enfin, si la Wallonie enregistre un PIB par tête inférieur de 28 points par rapport à la moyenne nationale, 12 points sont imputables à une productivité plus faible, 9 points à une autonomie insuffisante d'emploi sur son territoire, 6 points à un taux d'emploi plus faible et 1 point à sa population d'âge actif inférieure à la moyenne belge.

Le tableau suivant présente, quant à lui, l'effet de chaque composante sur la croissance du PIB par tête depuis 1980.

Globalement, le ralentissement de la croissance du revenu par habitant du Royaume observé depuis les années 1970 provient essentiellement d'un ralentissement de la productivité<sup>2</sup>. Compte tenu de la diminution du temps de travail moyen (part accrue du travail à temps partiel et diminution de la durée moyenne d'un temps plein), l'érosion des gains de productivité est plus accentuée en termes de productivité par heure qu'en termes de productivité par tête. En outre, le ralentissement de la productivité nationale apparaît plus clairement en termes de valeur ajoutée brute qu'en termes de PIB<sup>3</sup>.

Depuis 1980, on observe cette orientation générale à la baisse des gains de productivité par tête dans les trois régions du pays<sup>4</sup>. Plus précisément, la croissance des productivités régionales est marquée par un rebond durant la seconde moitié des années quatre-vingt. Elle se réduit en moyenne au cours des années nonante et diminue à nouveau au début des années 2000. En Wallonie, les gains de productivité ont été équivalents à ceux de la Flandre en moyenne sur toute la période (+1,6 %) : ils se sont davantage maintenus durant la première moitié des années nonante mais ont reculé plus fortement ensuite. A Bruxelles, où le niveau de la productivité est nettement plus élevé, la croissance de la productivité s'est avérée légèrement plus faible en moyenne entre 1980 et 2005 (+1,5 %), avec une période de gains de productivité plus faibles que dans les autres régions jusqu'en 1995, mais supérieurs ensuite.

- 
1. Comme la décomposition du PIB proposée ici est multiplicative, la somme des contributions ainsi approchées ne donne pas exactement la différence de PIB par tête en pour cent. Le résidu qui en résulte a dès lors été réparti de façon proportionnelle entre composantes.
  2. Cf. Biatour B., Fiers J., Kegels C., Michel B. (2007).
  3. L'évolution des « impôts et subventions sur les produits » masque parfois le mouvement général à la baisse, par exemple durant la période de 1985 à 1990.
  4. Dans HERMREG, seul l'emploi en personnes est disponible, pas le volume d'heures. La productivité peut donc uniquement être calculée par tête.

**TABLEAU 2 - Décomposition de la croissance du PIB par tête**  
(taux de croissance annuel moyen)

	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
PIB par tête (volume en euros chaînés de 2000)	1,4	0,8	3,1	0,2	2,6	0,6
Productivité par tête (PIB /emploi intérieur)	1,5	1,3	2,3	0,8	1,9	1,1
Degré d'autonomie d'emploi en % (emploi intérieur / population active occupée)	0,2	0,2	1,0	0,9	-0,1	-1,1
Taux d'emploi en % (population active occupée / population de 15 à 64 ans)	-0,3	-0,8	-0,1	-1,5	0,7	0,3
Taux de support potentiel en % (population de 15 à 64 ans / population totale)	0,1	0,2	-0,1	0,0	0,1	0,3
<b>Région flamande</b>						
PIB par tête (volume en euros chaînés de 2000)	2,1	1,3	3,9	1,5	2,7	1,1
Productivité par tête (PIB /emploi intérieur)	1,6	1,8	2,4	1,5	1,6	0,9
Degré d'autonomie d'emploi en % (emploi intérieur / population active occupée)	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Taux d'emploi en % (population active occupée / population de 15 à 64 ans)	0,4	-1,3	1,5	0,2	1,2	0,2
Taux de support potentiel en % (population de 15 à 64 ans / population totale)	0,0	0,6	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1
<b>Région wallonne</b>						
PIB par tête (volume en euros chaînés de 2000)	1,4	0,4	2,6	1,4	1,9	0,9
Productivité par tête (PIB /emploi intérieur)	1,6	1,7	2,2	2,1	1,2	0,6
Degré d'autonomie d'emploi en % (emploi intérieur / population active occupée)	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,1
Taux d'emploi en % (population active occupée / population de 15 à 64 ans)	0,0	-1,8	0,9	-0,2	0,9	0,0
Taux de support potentiel en % (population de 15 à 64 ans / population totale)	0,0	0,6	-0,2	-0,3	-0,1	0,2
<b>Royaume</b>						
PIB par tête (volume en euros chaînés de 2000)	1,8	0,9	3,3	1,2	2,5	1,0
Productivité par tête (PIB /emploi intérieur)	1,6	1,7	2,3	1,5	1,6	0,9
Degré d'autonomie d'emploi en % (emploi intérieur / population active occupée)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'emploi en % (population active occupée / population de 15 à 64 ans)	0,2	-1,4	1,1	-0,1	1,1	0,1
Taux de support potentiel en % (population de 15 à 64 ans / population totale)	0,0	0,6	-0,1	-0,2	-0,2	0,0

Pour chaque région, la somme des taux de croissance est une approximation de la croissance du PIB par tête.

Les croissances différentes du PIB par tête entre les régions (1,4 % à Bruxelles et en Wallonie, contre 2,1 % en Flandre, en moyenne sur la période 1980-2005) semblent avant tout s'expliquer par les évolutions divergentes du taux d'emploi.

Par contre, les changements dans le degré d'autonomie d'emploi des régions ont eu, tout comme les évolutions démographiques, un effet relativement plus faible sur l'ensemble de la période 1980-2005.

En comparant les régions de façon bilatérale, on s'aperçoit ainsi que la meilleure performance de la Flandre par rapport à la Wallonie sur l'ensemble de la période ne provient pas d'un ralentissement de la productivité plus marqué en Wallonie (croissance de 1,6 % dans les deux régions). Une part importante de la différence totale (qui s'élève à 0,7 point) est imputable à l'évolution du taux d'emploi (0,4 point). Le reste provient essentiellement des navettes. D'une part, l'activité des Wallons s'est moins concentrée sur leur territoire : la dépendance vis-à-vis des autres régions - Bruxelles en particulier - et de l'étranger s'est légèrement accrue (-0,1 %). D'autre part, l'autonomie d'emploi (dont le niveau dépend évidemment de la taille de la région) s'est plutôt renforcée en Flandre (+0,1%).

Par rapport à la Région flamande, qui connaît la plus forte croissance du PIB par habitant, Bruxelles accuse le même retard que la Wallonie (0,7 point). L'essentiel de cette différence provient d'un déficit de croissance du taux d'emploi. A Bruxelles, il s'affiche même en recul par rapport à 1980 (-0,3 %, contre +0,4 % en Flandre). A cela, s'ajoute un léger déficit de croissance de productivité de 0,1 point. Mais celui-ci se voit compensé par une évolution légèrement plus favorable du degré d'autonomie d'emploi et du taux de support potentiel.

Par sous-période de cinq années, la croissance de ces quatre facteurs décrivant l'évolution du PIB par tête s'est parfois révélée différente de l'évolution enregistrée en moyenne sur vingt-cinq ans. Par exemple, on observe un fort effet démographique en fin de période à Bruxelles, le taux de support potentiel affichant une évolution positive sur la dernière décennie contrairement aux autres régions. Dans le même temps, on observe une hausse relative du degré d'autonomie d'emploi en Flandre et en Wallonie par rapport à la capitale<sup>1</sup>. A Bruxelles encore, la contribution du taux d'emploi n'est positive qu'à partir de la seconde moitié des années 1990. En Wallonie, les périodes de contribution fortement positive du taux d'emploi alternent avec des périodes négatives. La Flandre affiche un profil plus régulier, plus proche de celui du Royaume, dont elle constitue la plus grande part.

---

1. Ces évolutions récentes doivent être interprétées avec prudence. L'estimation de la population active bruxelloise reste sensible aux hypothèses relatives aux navettes. Jusqu'ici, la base de données HERMREG estime les navettes à partir de l'enquête sur les forces de travail et reconstitue la population active occupée par somme. Or, pour ces dernières années, la disponibilité de données administratives concernant la population active occupée par région permet un calcul alternatif où ce sont les navettes qui sont obtenues par solde. Le ralentissement récent des navettes vers la capitale est dans ce cas moins perceptible.





## Croissance économique

Au cours de la période 1980-2005, la croissance annuelle moyenne belge a atteint 2,0 %. Compte tenu de sa part dans le PIB (soit 57 % en 2005), c'est la Flandre qui contribue le plus à la croissance nationale. Durant les périodes de croissance économique plus faible qu'a connues la Belgique au début des années quatre-vingt et nonante, la contribution de la Flandre à la croissance a été nettement plus importante que sa part dans le PIB (respectivement 86 et 72 %). Cela a moins été le cas durant ces cinq dernières années.

La faiblesse relative de la croissance wallonne et bruxelloise est particulièrement tangible au début des années quatre-vingt. En outre, la Région bruxelloise a connu une période défavorable entre 1990 et 1995, ne contribuant pas à la croissance nationale. Depuis 1995, cette participation a augmenté. Par contre, depuis 2000, la contribution de la Wallonie à la croissance nationale apparaît à nouveau légèrement plus faible (20 %) que son poids dans l'économie (23 %)<sup>1</sup>.

**TABLEAU 3 - Contribution des régions à la croissance nationale du PIB en volume**

	1981-2005	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005
<b>Croissance annuelle moyenne en pour cent</b>						
Région de Bruxelles-Capitale	0,3	0,1	0,6	0,0	0,5	0,3
Région flamande	1,3	0,8	2,3	1,1	1,7	0,9
Région wallonne	0,4	0,1	0,7	0,4	0,5	0,3
Royaume	2,0	0,9	3,6	1,5	2,7	1,5
<b>En pour cent du Royaume</b>						
Région de Bruxelles-Capitale	14	8	16	-1	20	21
Région flamande	66	86	65	72	61	59
Région wallonne	20	7	20	28	19	20
Royaume	100	100	100	100	100	100

En l'absence d'une estimation du stock de capital régional et du volume de travail en heures, une décomposition de la croissance selon une approche complète de comptabilité de croissance est impossible actuellement. L'analyse présente n'a donc pas pour but d'identifier les déterminants de la croissance régionale. Cependant, nous pouvons déjà décrire la croissance économique en fonction de l'apport du nombre de travailleurs et de la productivité par tête.

1. Dans cette version de la base de données HERMREG, l'estimation de la valeur ajoutée régionale en volume (euros chaînés) peut s'écarter de celle fournie par l'ICN, et donner lieu à des contributions à la croissance nationale différentes, comme il sera précisé à la note en bas de la page 11.

Le tableau suivant confirme ainsi que, sur l'ensemble de la période, les différences de croissance économique entre régions correspondent davantage à une contribution différenciée de l'emploi qu'à des divergences de productivité.

**TABLEAU 4 - PIB en volume, valeur ajoutée en volume, emploi et productivité par tête<sup>1</sup>**  
(croissance annuelle moyenne en pour cent)

	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
PIB	1,5	0,3	2,7	-0,1	2,8	1,6
Valeur ajoutée brute aux prix de base	1,3	0,4	2,4	-0,3	2,6	1,6
Emploi intérieur	0,0	-0,9	0,4	-0,9	1,0	0,5
Productivité par tête	1,3	1,4	2,0	0,6	1,6	1,1
<b>Région flamande</b>						
PIB	2,4	1,4	4,2	1,9	2,9	1,5
Valeur ajoutée brute aux prix de base	2,3	1,5	3,9	1,7	2,7	1,5
Emploi intérieur	0,7	-0,3	1,7	0,4	1,3	0,6
Productivité par tête	1,5	1,9	2,2	1,2	1,4	0,9
<b>Région wallonne</b>						
PIB	1,7	0,2	2,9	1,8	2,1	1,3
Valeur ajoutée brute aux prix de base	1,5	0,3	2,6	1,5	1,9	1,3
Emploi intérieur	0,1	-1,5	0,7	-0,3	0,9	0,6
Productivité par tête	1,4	1,8	1,9	1,8	1,0	0,6
<b>Royaume</b>						
PIB	2,0	0,9	3,6	1,5	2,7	1,5
Valeur ajoutée brute aux prix de base	1,9	1,0	3,3	1,3	2,5	1,5
Emploi intérieur	0,4	-0,8	1,2	0,0	1,1	0,6
Productivité par tête	1,5	1,8	2,0	1,2	1,3	0,9

En considérant l'ensemble de la période, on constate que la croissance de la productivité est le principal moteur de la croissance économique dans les trois régions belges. Ainsi, en Flandre, la productivité croît de 1,5 % en moyenne et l'emploi de 0,7 %. De 1980 à 2005, la progression de l'emploi intérieur wallon est pratiquement nulle (0,1 %). La croissance de la Wallonie provient donc presque totalement des gains de productivité (1,4 %). C'est également le cas pour Bruxelles.

Ces deux régions ont été, plus que la Flandre, touchées par les pertes d'emplois entre 1980 et 1985. Dans la seconde moitié des années quatre-vingt, l'activité économique se redresse. La croissance de l'emploi augmente dans les trois régions, particulièrement en Flandre (1,7 % en moyenne). Cependant, les gains de productivité restent élevés (environ 2 %) dans les trois régions.

Bruxelles et Wallonie ont à nouveau connu une période de destruction d'emplois entre 1990 et 1995 (en moyenne, -0,9 % à Bruxelles et -0,3 % en Wallonie). En compensant cette perte par des gains de productivité plus importants, la Wallonie a alors enregistré au cours de cette période une croissance de la valeur ajoutée pro-

1. Dans ce tableau, la croissance de la valeur ajoutée est scindée entre croissance de l'emploi et croissance de la productivité. La somme de ces deux dernières est égale à la croissance de la valeur ajoutée.

che de celle de la Flandre (1,5 %, contre 1,7 %). Ce n'est pas le cas de Bruxelles dont la valeur ajoutée se contracte quelque peu durant cette période.

En Flandre, la croissance économique est caractérisée par une érosion des gains de productivité : de 2 % environ dans les années quatre-vingt, ils sont de l'ordre de 1,3 % dans les années nonante et de moins d'1 % en moyenne depuis 2000. Néanmoins, l'activité économique est soutenue par une croissance de l'emploi, certes variable, mais toujours positive en moyenne durant les périodes quinquennales d'après 1985.

Depuis l'année 2000, la croissance économique annuelle moyenne est plus faible qu'en moyenne de période 1980-2005, sauf pour Bruxelles qui bénéficie depuis 1995 d'un soutien de l'emploi plus important qu'en début de période. Les écarts entre régions flamande et wallonne apparaissent quelque peu réduits : la croissance de l'emploi est équivalente (0,6 %) mais les gains de productivité se sont davantage affaiblis en Wallonie par rapport à la moyenne de période 1980-2005<sup>1</sup>. D'ailleurs, durant la dernière décennie, les différences de croissance économique entre les régions résultent davantage de différences de croissance de productivité que d'emploi.

---

1. L'estimation de la valeur ajoutée en volume de HERMREG diffère de celle de l'ICN. En effet, en volume, l'ICN publie uniquement une valeur ajoutée totale déflatée au moyen de prix nationaux détaillés selon 120 branches. Cependant, il ne fournit pas de valeurs ajoutées par branche, ni de PIB. Par contre, HERMREG requiert des données de valeurs ajoutées par branche et de PIB en volume. Leur calcul s'effectue au départ de déflateurs nationaux détaillés selon 60 branches, soit le détail maximum publié dans la comptabilité régionale. Le niveau de désagrégation différent des déflateurs peut avoir un impact sur la croissance. Ainsi, selon les comptes régionaux parus en 2007, on enregistrait pour la période 1995-2000 les taux de croissance moyens suivants pour la valeur ajoutée brute aux prix de base : 2,6 % à Bruxelles, 2,7 % en Flandre et 2,0 % en Wallonie. Entre 2000 et 2005, ces mêmes taux s'élevaient à 1,8% à Bruxelles, 1,4 % en Flandre et 1,5 % en Wallonie. En conséquence, les contributions régionales à la croissance nationale telles que calculées au tableau 3 diffèreraient aussi si elles étaient calculées au départ de la valeur ajoutée publiée par l'ICN : la contribution flamande entre 2000 et 2005 s'élèverait alors à 53 % de la croissance nationale, celle de la Wallonie à 24 % et celle de Bruxelles à 23 %.





## Croissance économique par branche

La structure économique des trois régions, mesurée en termes de valeur ajoutée à prix courants, est marquée par une tertiairisation accrue. Néanmoins les mutations sectorielles affichent des différences régionales notables. Le point IV.A étudie l'évolution des poids des branches d'activité dans les valeurs ajoutées régionales. Au point IV.B, une analyse shift-share est menée pour examiner si les différences de croissance entre régions s'expliquent par les différences de structure d'activité ou plutôt par la moindre/meilleure performance au sein des branches d'activité. Enfin, au point IV.C, l'analyse consiste à identifier les branches qui ont le plus contribué à la croissance économique entre 1980 et 2005.

### A. Evolution des structures d'activité

Le poids de l'industrie manufacturière et de la construction est globalement orienté à la baisse dans les trois régions et, ce, plus en Wallonie qu'en Flandre (cf. tableau 5). En outre, ce poids reste significativement plus faible à Bruxelles. Par ailleurs, on constate que la valeur ajoutée des « biens intermédiaires » occupe désormais un poids semblable en Flandre et en Wallonie (respectivement 8 et 9 %), après une baisse depuis 1980 plus forte en Wallonie qu'en Flandre. De la même façon, la branche « biens d'équipement » pèse maintenant davantage dans l'économie flamande (4,4 %) que dans l'économie wallonne (3,1 %) alors que leur poids dans l'économie régionale était équivalent en 1980 (respectivement 6,4 % et 6,6 %). Quant à la part de la branche « construction », elle connaît une diminution importante entre 1980 et 2005, du même ordre en Flandre et en Wallonie.

Du côté des services, soulignons que la part de la branche « transports et communication » est en progression nettement plus marquée (+3,6 %) à Bruxelles qu'en Flandre (+1,3 %) et qu'en Wallonie (+1,1 %). A l'inverse, Bruxelles se caractérise par une forte chute de la part de la branche « commerce et horeca ». Cette branche occupe désormais une place nettement plus importante dans l'activité flamande (16,1 %) que dans celle des deux autres régions (près de 13 %). A prix courants, la branche qui joue le rôle le plus important dans la tertiairisation des trois économies régionales est celle des « autres services marchands ». Avec un accroissement de plus 10 % de sa part en Flandre et en Wallonie (+11,7 % et +10,2 %), cette branche représente désormais près d'un quart de la valeur ajoutée de ces deux régions, soit presque autant que dans l'économie bruxelloise, où la part de cette branche n'a progressé que de 5,9 % entre 1980 et 2005. A Bruxelles, outre la part de la branche « transports et communication », le poids des services financiers s'est nettement renforcé. La branche « crédit et assurances » a en effet vu sa part augmenter de 2,8 %.

La part des branches non-marchandes est orientée à la baisse dans les trois régions. La diminution de la part de la branche « administration publique et éducation » a un impact important sur la baisse de la part de la valeur ajoutée du secteur public, particulièrement en Flandre, mais aussi, dans une moindre mesure, en Wallonie et à Bruxelles. La part du secteur privé reste nettement plus élevée en Flandre que dans les deux autres régions<sup>1</sup>.

**TABLEAU 5 - Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants**  
(en pour cent du total régional)

	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	1980	2005	diff.	1980	2005	diff.	1980	2005	diff.
1. Agriculture	0,1	0,0	0,0	3,1	1,4	-1,7	2,8	1,3	-1,5
2. Energie	4,3	4,4	0,0	7,0	2,5	-4,5	4,1	2,5	-1,6
3. Industries manufacturières	12,6	5,4	-7,3	25,6	19,9	-5,7	24,1	16,8	-7,4
a. Biens intermédiaires	4,7	1,4	-3,3	9,1	8,1	-1,0	11,7	9,1	-2,6
b. Biens d'équipement	3,5	1,8	-1,7	6,4	4,4	-2,0	6,6	3,1	-3,5
c. Biens de consommation	4,5	2,2	-2,3	10,1	7,4	-2,7	5,8	4,5	-1,3
4. Construction	3,9	2,1	-1,7	8,4	5,6	-2,8	8,5	5,2	-3,2
5. Services marchands	60,0	70,8	10,8	41,0	59,1	18,1	39,7	55,6	15,9
a. Transports et communication	7,7	11,3	3,6	6,6	7,9	1,3	6,4	7,5	1,1
b. Commerce et horeca	15,2	12,5	-2,7	13,4	16,1	2,6	10,2	12,7	2,6
c. Crédit et assurances	13,9	16,6	2,8	3,1	3,3	0,2	3,2	3,0	-0,1
d. Santé et action sociale	3,6	4,9	1,3	4,8	7,1	2,3	6,6	8,8	2,2
e. Autres services marchands	19,6	25,4	5,9	13,0	24,7	11,7	13,3	23,6	10,2
6. Services non-marchands	19,1	17,3	-1,8	15,0	11,5	-3,4	20,9	18,6	-2,3
a. Administration publique et éducation	18,5	16,9	-1,6	14,5	11,3	-3,2	20,2	18,2	-2,0
b. Services domestiques	0,6	0,4	-0,2	0,5	0,2	-0,2	0,7	0,4	-0,3
7. Total	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
Secteur public	18,4	19,6	1,3	14,4	12,3	-2,1	20,1	20,0	-0,1
Secteur privé	81,6	80,4	-1,3	85,6	87,7	2,1	79,9	80,0	0,1

## B. Structure d'activité et dynamique intra branche

Pour donner de façon synthétique un aperçu du rôle de la structure sectorielle des régions sur les différences de croissance régionale, nous recourons à l'analyse shift-share. Celle-ci permet de décomposer le différentiel de croissance entre une région et la référence nationale en deux composantes. Premièrement, en supposant que la croissance intra-branche est identique entre régions, on identifie un *effet structurel* qui mesure l'incidence d'une composition sectorielle différente par rapport à la structure de référence nationale. Deuxièmement, l'*effet dynamique* mesure les différences de croissance au sein des branches, en supposant que la structure sectorielle de la région est identique à celle du Royaume.

1. Dans ce document, secteurs privé et public sont entendus au sens de « secteurs institutionnels ». Particuliers et entreprises forment le premier (S.11, S.12, S.14 et S.15 dans la comptabilité nationale) et les administrations publiques forment le second (S.13). En outre, la ventilation géographique s'effectue selon le lieu d'établissement. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale s'entend comme le territoire économique bruxellois et non comme l'institution fédérée. Ce territoire accueille donc, notamment, des institutions publiques fédérées flamandes et francophones, ainsi que des établissements fédéraux.

Dans les variantes dynamiques (versus statiques) des analyses shift-share telles que celle que nous présentons ci-après, la modification de la structure au cours d'une période est elle-même prise en compte. D'une façon simplifiée, on admet généralement que la somme des effets calculés annuellement (au départ de la structure de l'année précédente) constitue une estimation dynamique<sup>1</sup>. Selon la même logique, nous effectuons ici une moyenne arithmétique par période.

**TABLEAU 6 - Analyse shift-share de la valeur ajoutée brute en volume**  
(croissance annuelle moyenne)

	1981-2005	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
Différence de croissance par rapport au Royaume	-0,5	-0,6	-0,8	-1,6	0,1	0,1
Effet structurel	0,2	0,3	0,0	0,1	0,3	0,2
Effet dynamique	-0,7	-0,9	-0,8	-1,7	-0,2	0,0
<b>Région flamande</b>						
Différence de croissance par rapport au Royaume	0,4	0,5	0,6	0,4	0,2	0,0
Effet structurel	-0,1	-0,2	0,1	-0,1	-0,1	0,0
Effet dynamique	0,4	0,7	0,5	0,5	0,3	0,1
<b>Région wallonne</b>						
Différence de croissance par rapport au Royaume	-0,4	-0,7	-0,7	0,3	-0,6	-0,2
Effet structurel	0,0	0,1	-0,2	0,1	-0,1	0,0
Effet dynamique	-0,4	-0,8	-0,5	0,1	-0,5	-0,2
<b>P.m. Croissance du Royaume</b>	1,9	1,0	3,3	1,3	2,5	1,5

Remarquons au préalable que l'analyse s'effectue sur les treize branches disponibles dans HERMREG afin de tenir compte de toute la période pour laquelle nous avons procédé à des rétroprojections (soit jusqu'à 1980). Un niveau de désagrégation plus fin renforcerait globalement les effets structurels en faisant intervenir les différences régionales de structure intra-branche. Mais un tel exercice ne pourrait alors être mené que de 1995 à 2005, sur la base des données des comptes régionaux.

Pour l'ensemble de la période 1980-2005, le différentiel moyen positif de la Flandre (+0,4 %) et négatif de la Wallonie (-0,4 %) s'expliquent tous deux essentiellement par la dynamique intra-branche. Par son orientation tertiaire plus prononcée, Bruxelles bénéficie d'une structure plus favorable, lui donnant a priori un avantage structurel moyen de 0,2 %. Néanmoins, la croissance économique moyenne au sein des branches bruxelloises s'est avérée nettement plus faible (effet dynamique de -0,7 %).

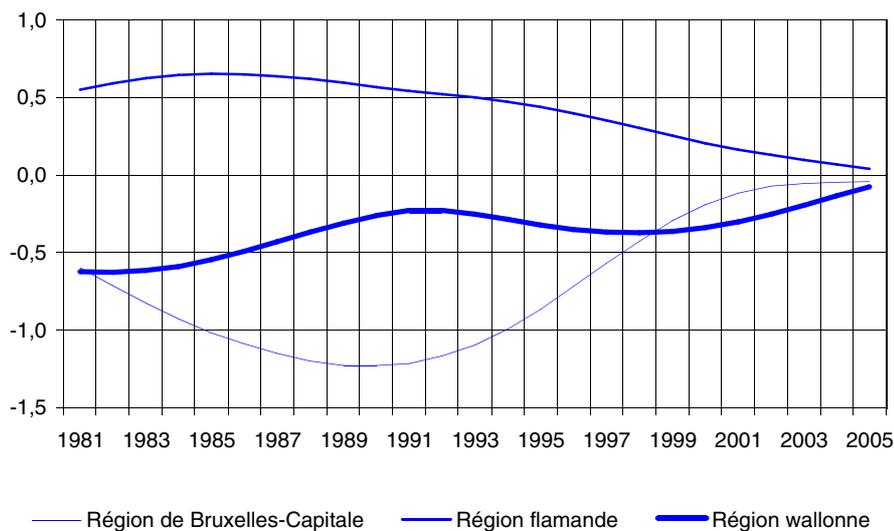
En termes d'évolutions quinquennales, on observe que le différentiel de croissance positif de Bruxelles par rapport à la croissance nationale depuis 1995 est à mettre à l'actif d'une résorption de son déficit dynamique car la composante structurelle est globalement restée stable. En Flandre, l'avantage dynamique par rapport au Royaume paraît s'estomper graduellement, passant de 0,7 % entre 1980 et 1985 à 0,1 % dans les années 2000. La structure économique flamande semble prendre le relais en passant d'un « désavantage » structurel (-0,2 %) à une situation structurelle pratiquement neutre par rapport au Royaume. En Wallonie,

1. Pour l'application d'analyses shift-share dynamiques aux régions belges, cf. par exemple : Deutch L. et Fiers J. (2002). Voir également : Meunier O. et Mignolet M. (2005).

si l'effet dynamique est redevenu négatif après 1995 (-0,5 %), il n'atteint cependant plus le niveau enregistré au début des années quatre-vingt (-0,8 %).

Les tendances qui semblent se dégager de l'évolution des moyennes ci-dessus sont confirmées par les deux graphiques suivants. Comme les effets structurels et, surtout, les effets dynamiques varient fortement d'une année à l'autre, ils ont préalablement été lissés<sup>1</sup>.

**GRAPHIQUE 1 - Analyse shift-share de la valeur ajoutée brute en volume : effet dynamique lissé**

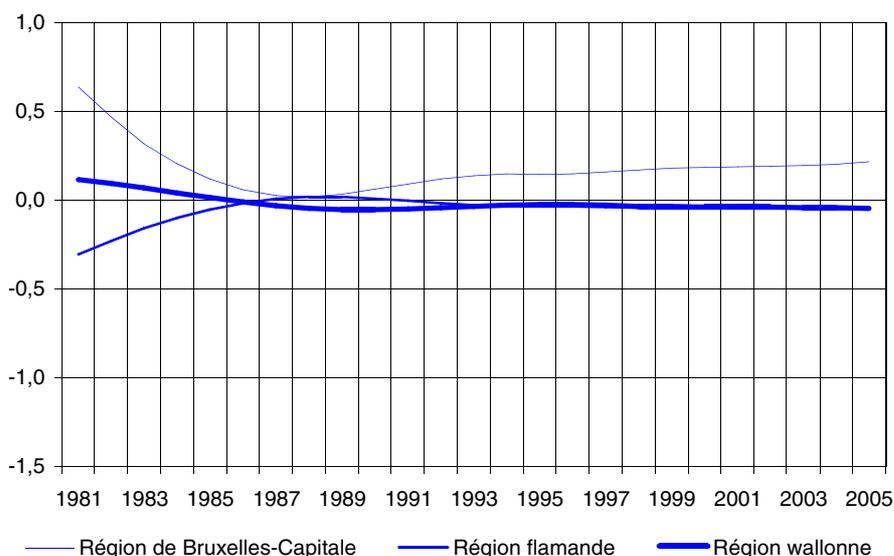


On ne peut véritablement conclure à une convergence économique entre les trois régions. Les écarts de croissance de la valeur ajoutée restent globalement à l'avantage de la Flandre. Tout au plus, la croissance bruxelloise a-t-elle légèrement dépassé la croissance flamande aux cours de la période quinquennale la plus récente. Néanmoins, au cours des vingt-cinq dernières années, les écarts de dynamisme intra-branche se sont clairement résorbés entre les régions. Ce rapprochement des effets dynamiques s'est particulièrement manifesté au cours des années nonante entre Bruxelles et Flandre et, entre la Wallonie et la Flandre, à la fin des années quatre-vingt et au début des années deux mille.

En ce qui concerne les effets structurels, le graphique suivant laisse d'abord apparaître qu'ils restent relativement plus faibles. Ils sont également stables et proches de zéro en Flandre et en Wallonie depuis la seconde moitié des années quatre-vingt. A Bruxelles, ils restent positifs sur l'ensemble de la période et leur tendance s'affiche en légère hausse depuis le début des années nonante.

1. Au moyen d'un filtre Hodrick-Prescott.

**GRAPHIQUE 2 - Analyse shift-share de la valeur ajoutée brute en volume : effet structurel lissé**



Pour compléter l'analyse shift-share qui précède, il est important de rappeler qu'elle a jusqu'ici été appliquée aux valeurs ajoutées en volume qui donnent une bonne appréciation de la croissance économique réelle. Or, dans la comptabilité régionale et donc dans HERMREG, les informations relatives aux prix n'existent qu'au niveau national. Les différences de déflateurs entre régions (au niveau des 13 branches de HERMREG par exemple) proviennent donc uniquement de différences dans la structure économique sous-jacente.

Il est donc utile de confirmer les conclusions que nous avons tirées de l'exercice en l'effectuant également sur les valeurs ajoutées à prix courants. En effet, les différences éventuelles entre ces deux exercices ne peuvent théoriquement être interprétées comme de véritables effets « dynamiques » de prix, mais plutôt, par construction, comme des effets de la structure au sein même de chaque branche.

Le tableau suivant montre effectivement que c'est surtout la composante structurelle qui est affectée par le passage aux prix courants. Par exemple, l'effet structurel favorable à Bruxelles est davantage marqué à prix courants qu'en volume.

A contrario, les effets dynamiques sont, comme l'intuition le laissait présager, relativement peu modifiés. Les différences les plus fortes apparaissent à Bruxelles. Les prix jouent défavorablement sur l'effet dynamique bruxellois puisque la composante dynamique est plus négative encore à prix courants qu'en volume. La réduction de ce handicap dynamique durant la dernière décennie reste cependant une réalité, même si le handicap demeure négatif à prix courants dans les années 2000 alors qu'il s'annulait en volume.

En Flandre, on note seulement un impact des prix de -0,2 sur l'effet structurel (déjà négatif) entre 1990 et 1995. Pour la Wallonie, les prix ne semblent pas remettre en question la résorption progressive du handicap dynamique négatif. C'est uniquement pour la période 1980-1985 que l'on observerait un effet de structure négatif à prix courants qui n'existait pas en volume. A l'inverse, sur cette même période, l'effet dynamique négatif serait moins marqué à prix courants qu'en volume.

**TABLEAU 7 - Analyse shift-share de la valeur ajoutée brute à prix courants**  
(croissance annuelle moyenne)

	1981-2005	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
Différence de croissance par rapport au Royaume	-0,4	-0,3	-0,9	-1,0	0,0	0,0
Effet structurel	0,4	0,7	0,1	0,8	0,1	0,2
Effet dynamique	-0,8	-1,0	-1,0	-1,8	-0,1	-0,2
<b>Région flamande</b>						
Différence de croissance par rapport au Royaume	0,3	0,5	0,7	0,3	0,2	0,0
Effet structurel	-0,1	-0,2	0,1	-0,3	0,0	-0,1
Effet dynamique	0,4	0,7	0,6	0,5	0,2	0,1
<b>Région wallonne</b>						
Différence de croissance par rapport au Royaume	-0,4	-0,7	-0,8	0,2	-0,4	0,0
Effet structurel	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,1
Effet dynamique	-0,3	-0,6	-0,6	0,2	-0,4	-0,1
<b>P.m. Croissance du Royaume</b>	<b>4,8</b>	<b>6,8</b>	<b>5,9</b>	<b>4,3</b>	<b>3,7</b>	<b>3,5</b>

### C. Contributions à la croissance économique

L'analyse des évolutions sectorielles peut aussi être réalisée en termes de contributions à la croissance économique. Le tableau suivant permet d'identifier les branches qui ont le plus ou le moins participé à la croissance de la valeur ajoutée régionale<sup>1</sup>.

Ainsi, à Bruxelles, les branches qui ont fourni la plus forte contribution moyenne (+0,5 %) à la croissance depuis 1980 sont les branches « crédit et assurances » et « autres services marchands ». La contribution de cette dernière est cependant moins forte que dans les deux autres régions. Les variations quinquennales au sein de ces deux branches paraissent d'ailleurs refléter le mieux les variations de la croissance du total de la valeur ajoutée bruxelloise. Notons que, même si le poids de la branche « crédit et assurances » reste inférieur à celui des « autres services marchands » à Bruxelles (cf. tableau 5), la branche « crédit et assurances » dépasse cette dernière en termes de contribution à la croissance entre 1995 et 2005, soit durant la décennie où la croissance économique bruxelloise a été la plus élevée. Soulignons également que la croissance bruxelloise est soutenue par une contribution forte et relativement constante de la branche « transports et communication » depuis la fin des années quatre-vingt (+0,5 % en moyenne).

En Flandre, les « autres services marchands » s'imposent comme le moteur de l'économie : au cours de chaque sous-période depuis 1985, c'est la branche qui a contribué le plus à la croissance régionale, atteignant une contribution moyenne de 0,8 point de croissance sur l'ensemble de la période. L'industrie n'est pas en reste pour autant : sur ces vingt-cinq dernières années, c'est en Flandre que la contribution de l'industrie manufacturière a été la plus élevée du Royaume : 0,7 point en moyenne malgré deux périodes défavorables au début des années no-

1. Pour la valeur ajoutée et pour les autres variables de HERMREG, l'annexe présente les taux de croissance de chaque branche, non pondérés par leur part dans le total régional cette fois.

nante et deux mille. Particulièrement haute durant les années quatre-vingt, la contribution de la branche « biens intermédiaires » s'est réduite durant les années nonante et est, depuis lors, presque égale à celle des « biens d'équipement ». Pour les années les plus récentes (depuis 2000), outre la chute de la contribution des branches industrielles, on note l'important apport de la branche « commerce et horeca » (en hausse à 0,4 point), qui en fait le second soutien à la croissance régionale, derrière les « autres services marchands ».

En Wallonie, ce sont les « autres services marchands » qui contribuent toujours le plus à la croissance régionale. Comme en Flandre, leur apport était particulièrement élevé entre 1985 et 1995 (+0,9 point), mais il a diminué à 0,6 point entre 2000 et 2005. Cette diminution explique une part importante (0,5 point) de l'écart de croissance enregistré entre la Flandre et la Wallonie durant la seconde moitié des années nonante (soit 0,8 point). Dans les années quatre-vingt par contre, l'écart de croissance entre ces deux régions (1,2 point) semblait davantage provenir de l'industrie manufacturière (pour plus d'1 point). En Wallonie comme en Flandre, c'est la branche « biens intermédiaires » qui apporte en moyenne la contribution industrielle la plus forte à la croissance régionale. Par ailleurs, la croissance wallonne récente est aussi marquée par un fléchissement de la contribution de l'industrie manufacturière depuis 2000. Enfin, comme dans les deux autres régions, la branche « commerce et horeca » a apporté un soutien accru à la croissance régionale ces cinq dernières années, mais cette contribution (+0,2 point) reste plus limitée qu'en Flandre (+0,4 point).

Enfin, dans les trois régions, la contribution à la croissance régionale des branches « agriculture », « énergie » et « construction » reste globalement limitée (0 à 0,1 sur l'ensemble de la période 1980-2005). Il en va de même pour les « services non-marchands ».

**TABEAU 8 - Contribution des branches à la croissance de la valeur ajoutée brute en volume**  
(croissance annuelle moyenne)

	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
1. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Energie	0,1	-0,1	0,2	0,1	0,1	0,3
3. Industries manufacturières	0,0	0,1	0,4	-0,6	0,0	-0,1
a. Biens intermédiaires	0,0	0,1	0,1	-0,2	0,0	0,0
b. Biens d'équipement	0,0	0,1	0,1	-0,2	0,0	0,1
c. Biens de consommation	0,0	-0,1	0,2	-0,2	0,0	-0,1
4. Construction	0,0	-0,3	0,2	-0,1	0,0	0,0
5. Services marchands	1,2	0,7	2,0	0,1	2,1	1,1
a. Transports et communication	0,4	0,1	0,5	0,4	0,5	0,4
b. Commerce et horeca	-0,2	-0,3	-0,1	-0,5	-0,4	0,1
c. Crédit et assurances	0,5	0,6	0,5	0,0	1,2	0,5
d. Santé et action sociale	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1
e. Autres services marchands	0,5	0,4	0,9	0,2	0,7	0,1
6. Services non-marchands	0,1	0,0	-0,2	0,2	0,3	0,3
a. Administration publique et éducation	0,1	0,0	-0,2	0,2	0,3	0,3
b. Services domestiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7. Total	1,4	0,4	2,4	-0,3	2,6	1,6
<b>Région flamande</b>						
1. Agriculture	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
2. Energie	0,0	-0,4	0,3	0,0	0,0	-0,1
3. Industries manufacturières	0,7	1,3	1,2	0,1	0,9	0,0
a. Biens intermédiaires	0,4	0,8	0,5	0,1	0,4	0,0
b. Biens d'équipement	0,2	0,4	0,2	-0,1	0,4	-0,1
c. Biens de consommation	0,2	0,1	0,5	0,1	0,1	0,1
4. Construction	0,0	-0,4	0,4	0,0	0,1	0,1
5. Services marchands	1,4	0,8	2,1	1,2	1,5	1,4
a. Transports et communication	0,2	0,1	0,5	0,3	0,1	0,2
b. Commerce et horeca	0,1	-0,1	0,2	-0,1	-0,1	0,4
c. Crédit et assurances	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,0
d. Santé et action sociale	0,2	0,1	0,3	0,1	0,2	0,1
e. Autres services marchands	0,8	0,5	0,9	0,9	1,0	0,7
6. Services non-marchands	0,1	0,2	-0,1	0,2	0,1	0,1
a. Administration publique et éducation	0,1	0,2	-0,1	0,2	0,1	0,1
b. Services domestiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7. Total	2,3	1,5	3,9	1,7	2,7	1,5

	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région wallonne</b>						
1. Agriculture	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
2. Energie	0,1	-0,1	0,3	0,0	0,1	0,0
3. Industries manufacturières	0,3	0,2	0,2	0,2	0,6	0,1
a. Biens intermédiaires	0,2	0,2	0,1	0,3	0,3	0,1
b. Biens d'équipement	0,0	0,0	-0,2	-0,1	0,2	0,0
c. Biens de consommation	0,1	0,1	0,3	0,0	0,1	0,0
4. Construction	0,0	-0,5	0,3	0,0	0,1	0,0
5. Services marchands	1,0	0,5	1,8	1,0	0,8	1,0
a. Transports et communication	0,2	0,0	0,5	0,3	0,2	0,0
b. Commerce et horeca	0,0	-0,1	0,1	-0,1	0,0	0,2
c. Crédit et assurances	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
d. Santé et action sociale	0,1	0,0	0,4	0,0	0,1	0,2
e. Autres services marchands	0,6	0,4	0,9	0,8	0,5	0,6
6. Services non-marchands	0,1	0,2	-0,1	0,2	0,2	0,0
a. Administration publique et éducation	0,1	0,2	-0,1	0,2	0,2	0,1
b. Services domestiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7. Total	1,5	0,3	2,6	1,5	1,9	1,3
<b>Royaume</b>						
1. Agriculture	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
2. Energie	0,0	-0,3	0,3	0,0	0,1	0,0
3. Industries manufacturières	0,5	0,8	0,8	0,0	0,7	0,0
a. Biens intermédiaires	0,2	0,5	0,3	0,1	0,3	0,0
b. Biens d'équipement	0,1	0,2	0,1	-0,1	0,3	0,0
c. Biens de consommation	0,1	0,1	0,4	0,0	0,1	0,0
4. Construction	0,0	-0,4	0,3	0,0	0,1	0,1
5. Services marchands	1,3	0,7	2,0	1,0	1,4	1,2
a. Transports et communication	0,3	0,1	0,5	0,3	0,2	0,2
b. Commerce et horeca	0,0	-0,1	0,1	-0,2	-0,1	0,3
c. Crédit et assurances	0,2	0,3	0,2	0,0	0,4	0,1
d. Santé et action sociale	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
e. Autres services marchands	0,7	0,4	0,9	0,7	0,8	0,6
6. Services non-marchands	0,1	0,1	-0,1	0,2	0,1	0,1
a. Administration publique et éducation	0,1	0,1	-0,1	0,2	0,1	0,1
b. Services domestiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7. Total	1,9	1,0	3,3	1,3	2,5	1,5





## Croissance de l'emploi par branche

De nouveau, synthétisons l'information sectorielle régionale relative à l'emploi en recourant à une étude shift-share<sup>1</sup>. Cette analyse reflète largement la précédente, effectuée sur la valeur ajoutée. En effet, on a vu que les différences de productivité expliquaient peu les différences de performances régionales.

**TABLEAU 9 - Analyse shift-share de l'emploi intérieur**  
(croissance annuelle moyenne)

	1981-2005	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
Différence de croissance par rapport au Royaume	-0,4	-0,2	-0,8	-0,9	-0,2	-0,1
Effet structurel	0,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,1
Effet dynamique	-0,8	-0,8	-1,1	-1,3	-0,5	-0,2
<b>Région flamande</b>						
Différence de croissance par rapport au Royaume	0,3	0,4	0,5	0,4	0,2	0,0
Effet structurel	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Effet dynamique	0,4	0,6	0,6	0,5	0,3	0,1
<b>Région wallonne</b>						
Différence de croissance par rapport au Royaume	-0,3	-0,7	-0,5	-0,3	-0,3	0,1
Effet structurel	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Effet dynamique	-0,3	-0,6	-0,5	-0,4	-0,2	0,0
<b>P.m. Croissance du Royaume</b>	0,4	-0,8	1,2	0,0	1,1	0,6

On relève que la composition sectorielle décrite sur la base de treize branches apporte un gain relatif à Bruxelles, comme c'était le cas pour la valeur ajoutée. Néanmoins cet avantage s'estompe progressivement : il passe de 0,7 % au début des années quatre-vingt à 0,1 % après 2000. Au contraire, l'effet structurel lié à la valeur ajoutée avait plutôt tendance à augmenter. Ceci laisse à penser que Bruxelles se positionne davantage dans des branches plus favorables à la productivité. C'est entre 1985 et 1995 que l'écart négatif de croissance d'emploi le plus fort a été enregistré pour Bruxelles. Il coïncide avec un effet dynamique très négatif (-1,1 et -1,3 %). L'amélioration de la composante dynamique depuis 1995 permet à la région de présenter une croissance de l'emploi proche de celle du Royaume dans son ensemble, mais le différentiel total reste négatif.

Pour la Région flamande, l'effet structurel légèrement négatif est stable (-0,1 %) comme l'était l'effet structurel calculé sur la valeur ajoutée. Globalement, le différentiel de croissance d'emploi par rapport aux autres régions est positif, mais il se

1. Pour les résultats d'une analyse shift-share réalisée au niveau de 113 branches d'activité et au niveau des arrondissements (NUTS3) pour la période 1995-2005, voir Bureau Fédéral du Plan (2007bis).

réduit légèrement depuis les années nonante. A partir de 2000, il n'atteint plus que 0,0 % en moyenne, conséquence de la moindre détérioration des performances bruxelloise et wallonne durant les années de croissance plus faible.

En Wallonie, le différentiel de croissance de l'emploi est au désavantage de la région entre 1980 et 2000. La structure sectorielle paraît n'avoir pratiquement aucun impact sur la croissance relative de l'emploi et ce, même au début des années quatre-vingt. Cependant, on observe clairement une réduction régulière du handicap dynamique qui semble comblé en fin de période. Cette amélioration plus régulière que celle observée pour la valeur ajoutée indique une diminution progressive de la productivité intra-branche.

Les seules branches qui présentent, en moyenne depuis 1980, une croissance positive significative d'emploi en Wallonie et à Bruxelles sont celles des « autres services marchands » (+3,8 et +2,1 %) et de la « santé et action sociale » (+2,9 et +2,1 %) (cf. tableau 19 en annexe). Sur l'ensemble de la période, l'emploi de la branche « administration publique et éducation » a également crû légèrement en Wallonie (+0,2 %), mais moins qu'en régions flamande et bruxelloise (+0,4 %). En Flandre, la croissance de l'emploi est remarquable dans les « autres services marchands » (+4,7 %), plus encore que dans les autres régions. On note aussi une forte croissance de l'emploi dans la « santé et action sociale », d'abord durant les années quatre-vingt, mais aussi un regain (+3,2 %) depuis 2000. Cette récente hausse compense le ralentissement assez marqué de l'emploi dans les « autres services marchands » (par ailleurs aussi observé à Bruxelles et en Wallonie). Si une régression de l'emploi dans les secteurs primaire et secondaire apparaît aussi en Flandre, elle est cependant moins marquée que dans les autres régions.

En distinguant les évolutions d'emploi par statut, on constate que les différentiels totaux de croissance de l'emploi entre régions valent également pour les salariés (cf. tableau 20 en annexe). Leur nombre a augmenté de 0,8 % en moyenne au cours de la période 1980-2005 en Flandre alors qu'il restait proche de son niveau de 1980 à Bruxelles et en Wallonie. La croissance moyenne de l'emploi salarié la plus forte à Bruxelles est à mettre à l'actif de la branche « santé et action sociale » (+2,2 %). Dans les autres régions, la croissance la plus marquée du nombre de salariés se situe dans les « autres services marchands » : elle s'est élevée à 5,1% en Flandre et à 4,2 % en Wallonie. Celle-ci s'est, en outre, améliorée de trois points environ entre 1995 et 2000 dans chacune des régions avant de ralentir à partir de l'année 2000 au niveau de croissance le plus faible de la période sous revue. Depuis lors, la croissance de l'emploi salarié est davantage soutenue par la branche « santé et action sociale » en Flandre (+4,0 %), en Wallonie (+3,6 %) et, dans une moindre mesure, à Bruxelles (+2,6 %). Soulignons également une croissance élevée de l'emploi salarié dans la branche « commerce et horeca » depuis 2000 en comparaison du passé en Wallonie et en Flandre (+2,4 % et +2,2 %), mais pas à Bruxelles (+0,6 %).

Du côté des indépendants (cf. tableau 21 en annexe), on note toujours un différentiel positif pour la Flandre par rapport au Royaume : 0,6 % contre 0,4 % entre 1980 et 2005. S'il est moins élevé en comparaison de l'écart enregistré pour les salariés, c'est que Bruxelles enregistre globalement une croissance du nombre d'indépendants (+0,5 %) quasiment aussi élevée que celle de la Flandre. Sur l'ensemble de la période, la Wallonie ne connaît qu'une faible augmentation du nombre d'indépendants (+0,1 %). Positive durant la décennie quatre-vingt, la croissance devient négative dans les années nonante à Bruxelles et en Wallonie et ne se redresse à

partir de 2000 que dans la capitale. Ce recul s'observe aussi en Flandre, mais plus tardivement et dans une moindre mesure. Par ailleurs, comme pour les salariés, la branche « santé et action sociale » enregistre dans les trois régions du pays la meilleure croissance d'emploi indépendant après les « autres services marchands ». Contrairement aux salariés, le nombre d'indépendants dans la « santé et action sociale » décroît ces dernières années dans les trois régions.





## Croissance de la productivité par branche

La productivité par tête résulte bien entendu des évolutions de valeur ajoutée et d'emploi décrites ci-avant. Les trois graphiques suivants visent à en donner une image synthétique sur l'ensemble de la période couverte par la base de données et à en comparer l'évolution avec celle de l'emploi. Chaque graphique présente la croissance annuelle moyenne de l'emploi et celle de la productivité par tête en volume en quatre quadrants selon le signe de la croissance annuelle moyenne. Chaque branche est représentée par un cercle dont la taille est proportionnelle à sa part dans l'emploi régional en 2005. A titre de comparaison, la croissance nationale de l'ensemble des branches entre 1980 et 2005 est représentée par un cercle gris: soit 0,4 % pour l'emploi et 1,5 % pour la productivité<sup>1</sup>.

Pour chacune des régions, le trade-off entre emploi et productivité est évident. A ce niveau de désagrégation sectorielle, on ne peut identifier de branche combinant clairement croissance de l'emploi et croissance de la productivité. Dans les trois régions, l'idée générale qui ressort de la période 1980-2005 est donc plutôt celle d'une substitution de capital au travail au sein des branches industrielles couplée à une croissance de l'emploi dans les services dont les gains de productivité sont plus faibles.

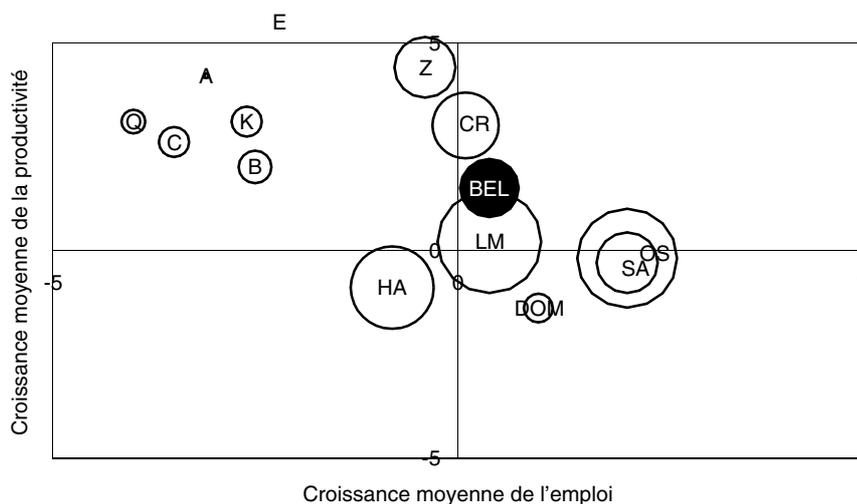
Seule la branche « administration publique et éducation » (LM) présente, dans les trois régions, une croissance de l'emploi et de la productivité clairement positive. Cependant, pour l'essentiel, la productivité de cette branche est représentative de la rémunération du travail. La branche « crédit et assurances » (CR) conjugue, en Flandre et à Bruxelles, une forte croissance de la productivité et une croissance positive d'emploi. La branche « transports et communication » (Z) se positionne également à la limite du quadrant supérieur droit pour la Flandre.

De la comparaison des régions entre elles, on déduit qu'à gains de productivité souvent équivalents, la Flandre a détruit moins d'emploi dans les branches industrielles que la Wallonie depuis 1980 et qu'elle a créé plus d'emplois dans les services de « santé et action sociale » (SA) et dans les « autres services marchands » (OS). Inversement, la destruction de plus d'emplois en Wallonie n'a pas mené à des gains de productivité supérieurs (par exemple dans la branche K, « biens d'équipement »). Lorsque la productivité a crû plus rapidement en Wallonie qu'en Flandre – dans le « commerce et horeca » (HA), les « transports et communication » (Z) et les « services domestiques » (DOM) – c'est au prix de réductions d'emploi plus fortes, sauf dans les branches « agriculture » (A) et « énergie » (E).

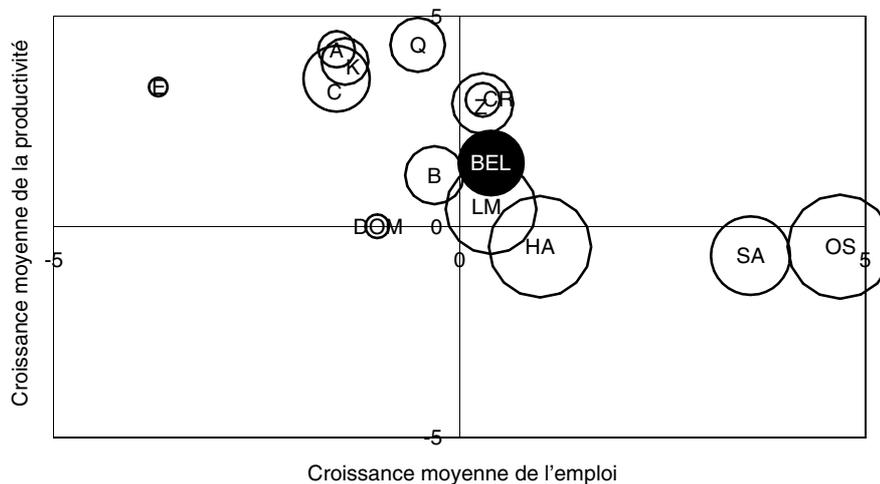
1. Le code des branches HERMREG ainsi que leur correspondance avec la nomenclature NACE sont rappelés au tableau 17 en annexe.

Globalement, en Région bruxelloise, aucune branche (hormis l' « énergie » (E)) ne se trouve non plus graphiquement plus haut et à droite de la même branche de la Région flamande et n'est donc parvenue à combiner à la fois un différentiel positif de croissance d'emploi et de productivité par rapport à la Flandre sur l'ensemble de la période.

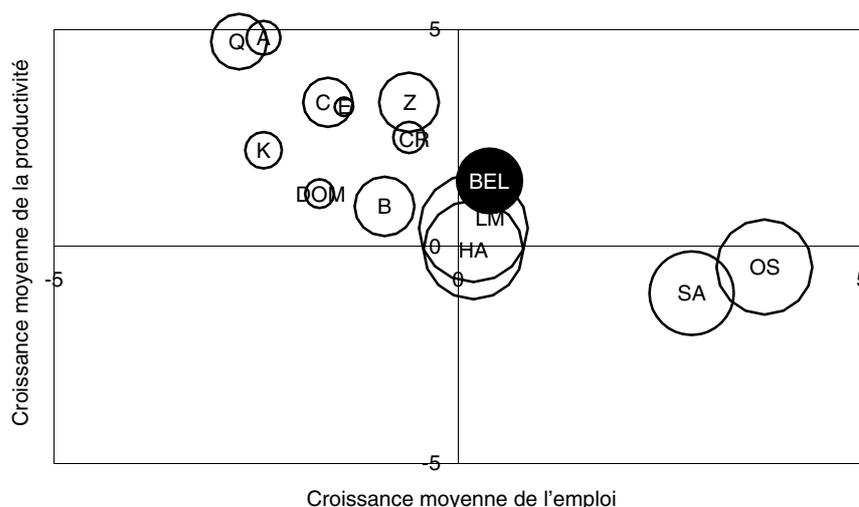
**GRAPHIQUE 3 - Croissance de la productivité et de l'emploi par branche en Région de Bruxelles-Capitale, 1980-2005**



**GRAPHIQUE 4 - Croissance de la productivité et de l'emploi par branche en Région flamande, 1980-2005**



**GRAPHIQUE 5 - Croissance de la productivité et de l'emploi par branche en Région wallonne, 1980-2005**



Légendes des graphiques 3, 4 et 5 :

A	Agriculture	HA	Commerce et horeca
E	Energie	CR	Crédit et assurances
Q	Biens intermédiaires	SA	Santé et action sociale
K	Biens d'équipement	OS	Autres services marchands
C	Biens de consommation	LM	Administration publique et éducation
B	Construction	DOM	Services domestiques
Z	Transports et communication	BEL	Moyenne pour le Royaume

Quant aux niveaux relatifs de productivité en volume (en pour cent du Royaume), le tableau suivant indique que la capitale continue à concentrer sur son territoire une activité dont la valeur ajoutée par tête est en moyenne plus élevée. L'écart de productivité avec le Royaume semble néanmoins s'être réduit au début des années quatre-vingt – sous l'effet de la branche « biens intermédiaires » notamment - avant de se stabiliser aux alentours de 21 %. On observe que les écarts de productivité se sont largement réduits à Bruxelles dans l'industrie manufacturière. Ils sont notamment devenus négatifs au cours de la période dans la branche « biens intermédiaires ». Dans les branches de services les plus importantes, « santé et action sociale » et « autres services marchands », la productivité relative a progressé, passant d'un différentiel de -1 % à +11 % dans la première et de +2 % à +7 % dans la seconde.

En Région flamande, le niveau relatif de la productivité est globalement très stable et très proche de la moyenne nationale. Des niveaux supérieurs au Royaume sont atteints dans la « construction », le « commerce et horeca » et les « biens intermédiaires », durant toute la période. Un avantage de productivité apparaît dans les « biens d'équipement » (de -9 % à +2 %) mais disparaît dans les « transports et communication » (de +3 % à -8 %). Dans les branches de services, la stabilité est de mise.

La Wallonie enregistre une légère croissance de sa productivité relative entre 1980 et 1995 (en particulier après 1990). Ensuite, conjointement à la croissance accrue d'emploi mentionnée plus haut, la productivité relative wallonne se réduit. Elle retrouve finalement en 2004<sup>1</sup>, avec 88 % de la moyenne nationale, son niveau re-

1. Bien que les données de productivité soient disponibles pour l'année 2005, le tableau suivant s'arrête à l'année 2004 pour la comparaison ultérieure avec les rémunérations qui ne sont pas, elles, disponibles pour 2005.

latif de 1980. En 2004, la Wallonie n'enregistre aucun avantage productif relatif (mis à part dans les « services domestiques »). L'avantage qu'elle détenait dans les « biens d'équipement » s'est fortement réduit durant les années quatre-vingt pour finalement donner lieu à un différentiel négatif de 9 % en 2004. Dans la branche « santé et action sociale », il est aussi devenu négatif. Une diminution est également observée dans d'autres branches de services comme celles des « autres services marchands » ou « crédit et assurances » par exemple. Les principales progressions sont à mettre à l'actif des branches « commerce et horeca », « biens de consommation » et « agriculture ».

**TABLEAU 10 - Indices de la productivité par tête en volume**  
(indices, Royaume = 100)

	1980	1985	1990	1995	2000	2004
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
1. Agriculture	78,8	97,9	104,2	207,3	106,1	75,1
2. Energie	100,6	59,1	88,6	113,7	118,2	147,7
3. Industries manufacturières	127,2	119,3	129,8	112,8	100,7	101,7
a. Biens intermédiaires	123,8	109,0	109,0	101,0	92,8	89,9
b. Biens d'équipement	106,5	106,1	122,8	110,5	89,7	101,1
c. Biens de consommation	145,8	141,0	157,0	131,1	123,9	118,8
4. Construction	96,3	98,2	97,7	107,3	104,4	115,2
5. Services marchands	117,3	121,1	122,5	122,7	130,3	130,4
a. Transports et communication	111,6	112,5	113,5	116,6	129,5	144,2
b. Commerce et horeca	134,3	132,9	130,1	131,7	125,8	121,4
c. Crédit et assurances	114,9	114,8	115,5	117,9	120,4	115,3
d. Santé et action sociale	98,7	106,1	109,2	104,4	107,9	110,9
e. Autres services marchands	101,8	105,0	109,5	108,2	111,9	107,4
6. Services non-marchands	116,3	116,3	111,4	104,7	108,8	108,1
a. Administration publique et éducation	112,3	114,0	110,5	105,0	109,5	108,1
b. Services domestiques	173,8	149,1	133,4	105,8	112,2	116,4
7. Total	126,5	124,0	123,6	119,6	121,4	121,4
Secteur public	110,4	113,5	108,0	109,4	112,1	110,3
Secteur privé	131,2	127,1	128,0	123,9	125,5	127,5
<b>Région flamande</b>						
1. Agriculture	106,7	106,2	104,4	99,6	103,2	102,2
2. Energie	103,4	119,0	114,8	113,5	107,8	89,1
3. Industries manufacturières	96,6	99,7	99,0	99,5	100,4	100,5
a. Biens intermédiaires	105,8	114,1	110,0	104,2	103,5	102,8
b. Biens d'équipement	90,8	97,6	97,6	100,2	102,9	102,4
c. Biens de consommation	96,7	95,4	94,0	98,0	98,1	99,6
4. Construction	106,5	106,5	107,3	104,1	106,1	106,9
5. Services marchands	100,3	98,4	98,6	97,6	96,5	97,2
a. Transports et communication	103,0	103,4	102,6	98,4	92,9	92,2
b. Commerce et horeca	104,5	103,4	104,2	103,2	103,3	105,5
c. Crédit et assurances	86,1	87,0	88,0	87,8	85,6	87,9
d. Santé et action sociale	98,5	96,2	97,2	99,3	102,1	100,1
e. Autres services marchands	98,9	97,7	97,5	96,2	97,4	98,2
6. Services non-marchands	97,8	97,7	97,1	100,2	98,0	98,9
a. Administration publique et éducation	98,0	97,6	96,6	99,9	97,5	99,0
b. Services domestiques	94,8	95,0	98,5	96,6	89,6	89,3
7. Total	98,3	98,8	99,4	99,4	99,6	99,9
Secteur public	98,7	98,0	96,8	98,3	96,3	98,2
Secteur privé	98,0	98,6	99,2	98,9	99,3	99,0

	1980	1985	1990	1995	2000	2004
<b>Région wallonne</b>						
1. Agriculture	87,9	88,7	91,6	99,5	92,5	95,3
2. Energie	91,3	118,9	77,4	67,2	73,6	86,7
3. Industries manufacturières	99,9	95,0	93,2	97,8	98,5	98,1
a. Biens intermédiaires	90,9	79,3	80,5	91,9	93,8	95,7
b. Biens d'équipement	125,0	106,3	97,2	94,9	94,2	91,4
c. Biens de consommation	93,3	101,1	102,1	96,9	98,6	95,7
4. Construction	90,0	88,8	87,0	89,3	86,5	82,3
5. Services marchands	84,4	85,4	85,5	88,7	86,2	85,3
a. Transports et communication	86,2	84,4	86,0	91,2	93,5	84,1
b. Commerce et horeca	69,4	72,4	73,1	75,5	78,7	76,5
c. Crédit et assurances	87,8	88,0	83,8	82,6	79,7	80,7
d. Santé et action sociale	102,9	103,9	101,1	99,4	93,1	95,6
e. Autres services marchands	100,0	99,3	96,1	101,7	96,5	98,7
6. Services non-marchands	93,3	94,0	97,5	96,8	97,4	96,2
a. Administration publique et éducation	95,0	95,2	98,8	97,0	97,7	96,0
b. Services domestiques	81,0	85,8	85,4	100,9	104,8	104,4
7. Total	87,7	87,9	87,2	89,8	88,3	87,6
Secteur public	95,1	94,9	100,0	96,5	97,6	95,5
Secteur privé	86,1	86,6	85,1	88,9	87,2	86,9





## VII Salaires et compétitivité

Le tableau 23 repris en annexe décrit de façon détaillée la croissance des salaires par tête et par branche. Un aperçu succinct en est proposé au tableau ci-dessous. Il s'agit des rémunérations comprenant les cotisations sociales personnelles et patronales, mais déduction faite des subventions salariales. Les rémunérations sont intégrées à la base de données HERMREG à prix courants. Pour en donner une estimation en volume, nous les déflatons uniformément par le déflateur de la consommation privée, quelle que soit la région ou la branche<sup>1</sup>. Dans le commentaire qui suit, le terme « salaire » renvoie aux rémunérations exprimées par tête et en volume.

**TABLEAU 11 - Croissance de la rémunération des salariés par tête en volume**  
(croissance annuelle moyenne)

	1981-2004	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2004
<b>Economie totale</b>						
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	0,2	1,8	2,4	1,1	0,4
Région flamande	1,4	0,0	2,3	2,8	0,8	1,0
Région wallonne	1,1	0,2	1,6	2,4	0,6	0,6
Royaume	1,3	0,1	2,0	2,6	0,8	0,8
<b>Secteur privé</b>						
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	0,4	2,2	2,3	0,8	0,5
Région flamande	1,4	0,3	2,7	2,4	0,7	0,9
Région wallonne	1,0	0,5	1,6	2,0	0,2	0,7
Royaume	1,3	0,4	2,3	2,2	0,6	0,7

L'évolution générale sur les vingt-cinq dernières années indique une progression moyenne légèrement plus rapide des salaires en Flandre (1,4 %) qu'à Bruxelles et en Wallonie (1,2 % et 1,1 %). La différence est plus marquée encore lorsqu'on se limite au secteur privé. En effet, les salaires publics ont, dans l'ensemble, crû plus rapidement que dans le secteur privé en Wallonie, à l'inverse de la Flandre. A Bruxelles, l'augmentation est équivalente dans les deux secteurs<sup>2</sup>. Après une baisse enregistrée entre 1980 et 1985 dans tout le pays, les salaires réels du secteur public ont crû davantage en Wallonie et à Bruxelles dans les années nonante. De-

1. En outre, conformément à la comptabilité régionale, les rémunérations sont mesurées au lieu de travail, ou encore localisées par établissement dans le cas d'une entreprise multirégionale. Ce concept correspond aux données dites « décentralisées » de l'ONSS. Notons néanmoins qu'en rétroprojection (1980-1995), les hypothèses d'évolution rétrospective par région reposent notamment sur les évolutions de salaire par tête enregistrées au siège principal d'exploitation (données dites « centralisées »), seules informations disponibles concernant les rémunérations pour cette période.
2. Rappelons que les salaires publics bruxellois sont ceux versés par l'ensemble du secteur public (flamand, francophone et fédéral compris) localisé à Bruxelles et non par l'entité fédérée bruxelloise.

puis 2000, ils augmentent en moyenne plus rapidement en Flandre (+1,1 %) qu'à Bruxelles et en Wallonie (0,4 %, cf. tableau 23 en annexe)

Dans le secteur privé, entre 1980 et 2004, les salaires réels par tête ont crû de 1,4 % par an en Flandre, contre 1,2 % à Bruxelles et 1,0 % en Wallonie. Depuis 1985 et jusqu'en 2000, la croissance des salaires moyens privés wallons est plus faible que dans les deux autres régions lors de chaque période quinquennale. Entre 1995 et 2000, donc sous le système de norme salariale (fixée en termes de salaire horaire) de la Loi sur la sauvegarde de la compétitivité de 1996, salaires bruxellois et flamands ont pratiquement augmenté à la même vitesse, plus élevée que la moyenne nationale (0,8 % ou 0,7 % contre 0,6 %). En Wallonie, la croissance réelle a été nettement plus faible durant cette période (0,2 %). Depuis 2000, les salaires privés wallons ont en moyenne augmenté de 0,7 % par an, soit un rythme moyen identique à celui du pays. Mais alors que la croissance des salaires ralentit à Bruxelles (0,5 %), elle demeure plus élevée en Flandre (0,9 %).

Le détail par branche d'activité (cf. tableau 23 en annexe) révèle la croissance annuelle moyenne des salaires la plus forte sur la période 1980-2004 dans la branche « transports et communication » à Bruxelles (3,4 %). Ensuite, c'est dans les industries manufacturières que la croissance des salaires a été la plus élevée, même si elle était nettement plus modérée durant la dernière décennie dans les trois régions. Remarquons que dans les industries manufacturières, les différences régionales sont faibles (croissance annuelle moyenne de 2,0 % en Wallonie et à Bruxelles au cours de la période 1980-2004 et de 2,3 % en Flandre).

La croissance des salaires est restée plus faible en Wallonie qu'en Flandre dans toutes les branches des secteurs primaire et secondaire. Les croissances wallonne et flamande sont par contre similaires dans un certain nombre de branches de services : « commerce et horeca », « crédit et assurances », « autres services marchands » et « services non-marchands ». A Bruxelles, la croissance des salaires dans le secteur tertiaire s'est globalement avérée supérieure, tirée par la branche « transports et communication » (3,4 %) évoquée ci-dessus, mais aussi, par rapport aux autres régions, par la branche « crédit et assurances » (1,4 %).

Le tableau suivant présente le niveau des salaires en proportion du salaire national. Pour donner une image de la compétitivité régionale, il peut être comparé au tableau de la section précédente concernant la productivité.

**TABLEAU 12 - Indices de la rémunération des salariés par tête en volume**  
(indices, Royaume = 100)

	1980	1985	1990	1995	2000	2004
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
1. Agriculture	130,1	116,7	119,9	146,7	116,6	111,3
2. Energie	158,9	100,1	87,3	109,7	108,3	102,3
3. Industries manufacturières	114,2	114,7	111,5	112,0	109,8	111,1
a. Biens intermédiaires	125,8	131,4	113,4	115,6	114,3	116,8
b. Biens d'équipement	100,2	97,4	102,1	102,7	102,9	103,8
c. Biens de consommation	116,4	113,9	115,9	119,7	115,9	115,2
4. Construction	120,0	119,5	115,1	115,7	113,8	112,9
5. Services marchands	117,4	121,9	126,6	126,1	128,4	126,3
a. Transports et communication	78,4	81,4	87,9	99,0	105,5	106,4
b. Commerce et horeca	124,8	126,8	127,6	127,9	126,5	122,0

	1980	1985	1990	1995	2000	2004
c. Crédit et assurances	101,4	103,4	106,1	107,1	111,7	110,5
d. Santé et action sociale	104,8	110,0	114,3	112,7	111,7	112,6
e. Autres services marchands	124,5	126,2	131,3	127,5	126,7	121,4
6. Services non-marchands	114,1	114,8	110,6	105,9	109,0	107,7
a. Administration publique et éducation	111,9	114,0	110,6	106,2	109,7	107,7
b. Services domestiques	100,0	96,7	100,3	105,8	112,2	116,3
7. Total	118,6	119,0	117,8	116,8	118,9	117,3
Secteur public	110,9	113,1	110,1	106,6	110,1	108,4
Secteur privé	121,0	120,9	120,2	120,4	121,7	120,4
<b>Région flamande</b>						
1. Agriculture	96,8	97,4	96,5	94,8	95,5	98,3
2. Energie	78,8	85,6	106,3	102,8	103,7	105,4
3. Industries manufacturières	96,4	96,1	97,8	98,8	98,9	99,3
a. Biens intermédiaires	99,9	100,2	101,1	101,6	100,1	100,3
b. Biens d'équipement	99,1	100,2	99,0	100,5	100,6	100,8
c. Biens de consommation	95,9	95,6	97,6	97,8	98,6	99,8
4. Construction	99,4	100,4	101,3	102,0	103,1	104,7
5. Services marchands	96,1	94,4	94,2	95,5	96,1	97,1
a. Transports et communication	106,1	106,2	103,7	102,5	100,3	100,7
b. Commerce et horeca	97,7	96,9	98,1	97,9	98,9	100,7
c. Crédit et assurances	100,1	96,4	92,5	95,1	90,7	89,3
d. Santé et action sociale	95,5	94,9	95,9	98,6	99,3	98,9
e. Autres services marchands	92,8	91,0	91,9	93,4	97,3	99,0
6. Services non-marchands	97,8	97,6	97,1	99,7	97,9	99,1
a. Administration publique et éducation	98,0	97,5	96,6	99,4	97,5	99,3
b. Services domestiques	97,8	97,8	99,2	96,6	89,6	89,3
7. Total	96,1	95,8	97,4	98,3	98,2	99,0
Secteur public	98,4	97,9	97,0	99,4	97,6	99,0
Secteur privé	95,7	95,3	97,3	98,2	98,7	99,3
<b>Région wallonne</b>						
1. Agriculture	104,7	105,1	110,6	121,5	119,3	105,8
2. Energie	122,6	149,1	96,0	89,0	87,8	87,9
3. Industries manufacturières	102,9	104,6	102,4	100,0	100,6	99,1
a. Biens intermédiaires	95,2	93,4	95,2	94,4	97,6	96,9
b. Biens d'équipement	102,1	100,8	102,6	96,9	96,5	95,3
c. Biens de consommation	107,1	111,3	103,1	101,6	99,9	96,3
4. Construction	93,3	91,7	91,2	90,4	89,4	86,6
5. Services marchands	89,1	88,4	86,4	86,6	84,5	85,3
a. Transports et communication	105,1	102,1	101,2	95,2	95,0	93,7
b. Commerce et horeca	82,1	82,3	81,1	84,5	84,4	84,2
c. Crédit et assurances	94,5	95,5	94,8	88,7	84,8	87,1
d. Santé et action sociale	104,7	104,4	101,3	96,9	96,3	96,9
e. Autres services marchands	72,9	77,4	76,4	82,3	77,5	80,8
6. Services non-marchands	94,4	94,8	98,1	96,8	97,4	96,2
a. Administration publique et éducation	95,2	95,3	98,8	97,0	97,6	95,9
b. Services domestiques	102,8	104,1	100,8	100,9	104,8	104,5
7. Total	94,7	95,0	93,2	92,5	91,4	90,9
Secteur public	95,2	95,3	98,5	96,7	97,1	95,7
Secteur privé	94,3	94,8	91,6	90,5	88,7	88,6

On constate d'abord que les salaires moyens restent plus élevés à Bruxelles, et ce, tant dans le secteur privé que public. Les écarts par rapport au Royaume sont assez stables depuis vingt-cinq ans. Ils diminuent légèrement dans le secteur public. Dans le secteur privé, le supplément de salaire reste aux environs de 20 %. Dans le même temps, l'écart de productivité avait plutôt tendance à diminuer quelque peu. En 2004, ce dernier (27,5 %) reste néanmoins supérieur à l'écart de salaire moyen (20,4 %).

A Bruxelles, on remarque encore l'accélération des salaires relatifs dans la branche « transports et communication », dont le déficit de 22 % est devenu un excédent relatif de 6 %. Signalons aussi l'augmentation régulière du salaire relatif bruxellois dans la branche « crédit et assurances ». Proches d'une région à l'autre en 1980, en 2004, les salaires relatifs de cette branche s'écartent fortement : +10 points à Bruxelles, -11 et -13 points, respectivement en Flandre et en Wallonie.

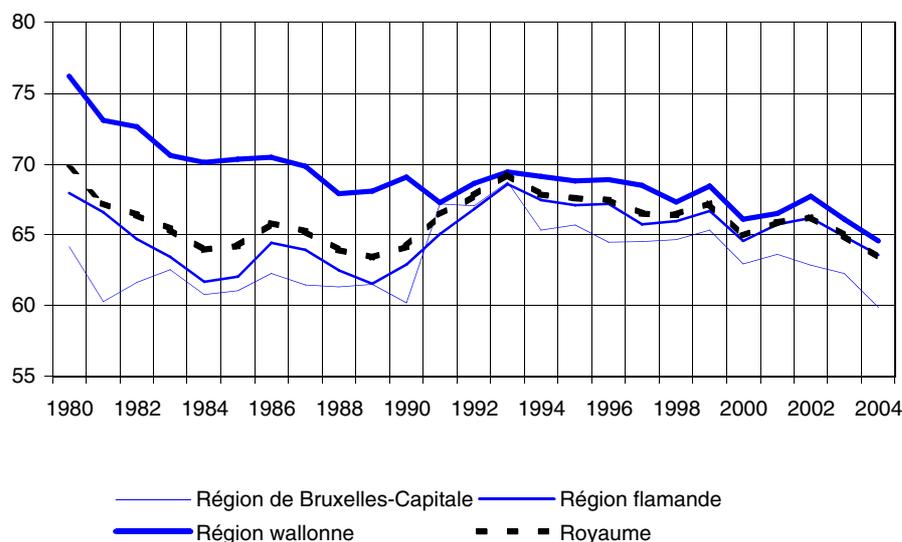
En Flandre, on constate un accroissement relatif des salaires dans les branches industrielles. Ainsi, partant en 1980 d'un salaire plus faible de 4 %, l'industrie manufacturière flamande présente désormais des salaires pratiquement égaux à la moyenne du pays. En 2004, le niveau des salaires relatifs wallons de l'industrie manufacturière était équivalent à celui de la Flandre, mais l'évolution passée est inversée : en 1980, le niveau wallon dépassait de 3 % la moyenne du pays. Les écarts de salaires relatifs dans le secteur secondaire flamand ne dépassent cependant pas ceux que l'on observe pour la productivité. Corollaire de l'augmentation enregistrée à Bruxelles, les salaires relatifs flamands des branches « crédit et assurances » et « transports et communication » sont en baisse. Dans les autres branches de services, plus importantes, les salaires relatifs sont au contraire orientés à la hausse. Globalement, ces niveaux relatifs paraissent en phase avec les niveaux relatifs de productivité dans les services.

En Wallonie, la branche « autres services marchands » affiche la hausse de salaire relatif la plus forte. C'est aussi la branche où l'écart de salaire était le plus important en 1980 (-27 %). Toutefois, en 2004, le salaire demeure encore 19 % sous la moyenne nationale. Dans les branches « biens intermédiaires », « commerce et horeca » et « services non-marchands », les salaires relatifs wallons sont aussi légèrement en hausse. Les salaires relatifs dans toutes les autres branches sont, par contre, orientés à la baisse, parfois nettement. La Wallonie ne conserve un écart positif de salaire que dans deux branches relativement peu importantes en termes d'emploi salarié : les branches « agriculture » et « services domestiques ».

Dans le secteur public, le salaire moyen relatif est resté stable en Wallonie. Par contre, dans le secteur privé, le salaire moyen wallon s'est écarté de façon continue du salaire moyen national, portant l'écart négatif total de près de 6 % en 1980 à plus de 11 % en 2004. L'écart de productivité moyenne de 14 % en Wallonie ne se reflétait pas en 1980 dans les salaires du secteur privé, mais c'est davantage le cas en fin de période. En Flandre, la hausse relative des salaires reflète une situation plus favorable du marché du travail, caractérisée, comme on l'examinera plus loin, par un faible taux de chômage. Ce n'est pas le cas à Bruxelles où l'équilibre entre demande et offre de travail est probablement davantage influencé par le poids des navettes que par la situation du chômage bruxellois.

La part salariale, ou le coût salarial par unité de valeur ajoutée, est le résultat de la confrontation des productivités et des salaires par tête<sup>1</sup>. Les résultats détaillés par branche sont proposés en annexe (cf. tableau 24). Nous nous limitons à en donner ici un aperçu général.

**GRAPHIQUE 6 - Part salariale (corrigée pour les indépendants) dans le secteur privé en volume**  
(en pour cent de la valeur ajoutée brute du secteur privé)



Le graphique précédent montre les évolutions régionales de la part salariale en pourcentage de la valeur ajoutée en volume. Après une baisse généralisée au début des années 1980 (période de la dévaluation du franc belge), la part salariale se stabilise, puis enregistre une forte hausse entre 1988 et 1993, en Flandre et plus encore à Bruxelles. Mais cette forte hausse n'est pas suivie en Wallonie, qui connaît dès lors un rattrapage compétitif (un accroissement de la rentabilité relative) à partir de 1990. Après 1993 (et le Plan Global), la part salariale est à nouveau orientée à la baisse et les évolutions sont relativement proches d'une région à l'autre, reproduisant grosso modo les écarts observés en 1994.

A Bruxelles, le coût salarial unitaire s'accroît plus rapidement qu'en moyenne dans le Royaume au milieu des années quatre-vingt et au début des années nonante. Les écarts par rapport au coût salarial unitaire national se maintiennent ensuite globalement, le pic observé en 1993 étant partiellement corrigé en 1995. En vingt-cinq années, la part salariale dans le secteur privé s'est finalement réduite quelque peu à Bruxelles, atteignant 59,9 % en 2004. Malgré une diminution au moins aussi forte dans les deux autres régions, la part salariale y atteint en 2004 un niveau supérieur à celui observé à Bruxelles: 63,6 % en Flandre et 64,6 % en Wallonie où la diminution a pourtant été la plus marquée et la plus régulière (venant de 76,2 % en 1980). Une convergence de la part salariale, ou inversement de la rentabilité, est donc clairement à l'œuvre. Le tableau suivant en résume les principales évolutions.

1. Cette part salariale est corrigée pour tenir compte du fait que la valeur ajoutée est également produite par des travailleurs indépendants. On attribue donc à ces derniers le salaire moyen de la branche.

**TABLEAU 13 - Part salariale (corrigée pour les indépendants) dans le secteur privé en volume**  
*(en pour cent de la valeur ajoutée brute du secteur privé)*

	1980	1985	1990	1995	2000	2004
Région Bruxelles-Capitale	64,2	61,0	60,2	65,7	63,0	59,9
Région flamande	67,9	62,0	62,9	67,1	64,6	63,6
Région wallonne	76,2	70,3	69,1	68,8	66,1	64,6
Royaume	69,6	64,2	64,1	67,6	64,9	63,4

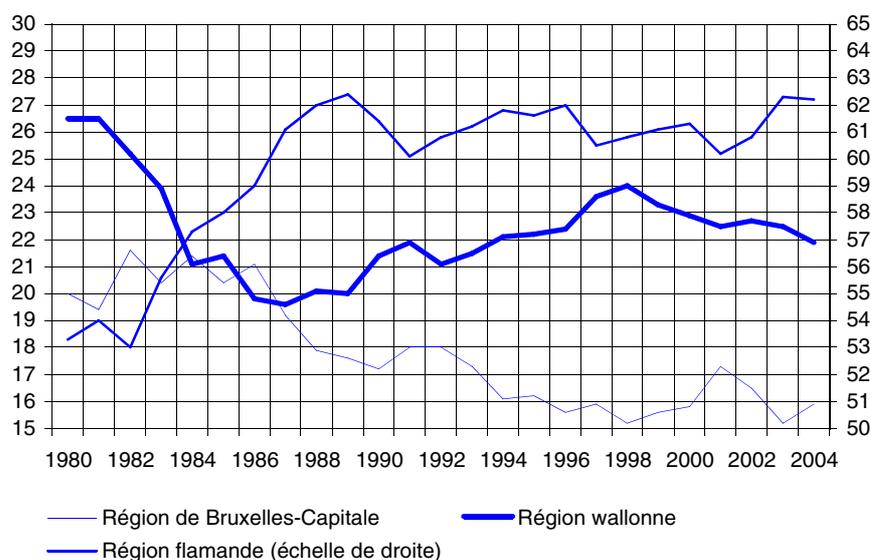


## Investissements

Comme l'évolution des investissements (régionaux mais également nationaux) se caractérise par une volatilité importante, nous nous contenterons de rendre compte des grandes tendances passées. Le tableau 25 en annexe présente les résultats détaillés<sup>1</sup>.

Sur l'ensemble de la période, la croissance annuelle moyenne réelle s'est avérée nettement plus forte en Flandre (+2,6 %) qu'en Wallonie (+1,1 %) ou qu'à Bruxelles (+0,9 %). La part de la Région flamande dans le total des investissements belges s'est donc fortement accrue, passant d'un niveau de 53 % en 1980 à 62 % en 2004, comme l'indique le graphique suivant.

**GRAPHIQUE 7 - Parts régionales dans les investissements du Royaume en volume**



Durant la première moitié des années quatre-vingt, les investissements wallons ont décliné beaucoup plus rapidement que dans les autres régions (-7,7 % de croissance annuelle moyenne). Ce recul coïncide avec une destruction d'emploi importante en Wallonie (-1,5 % en moyenne entre 1980 et 1985) et avec une croissance de la productivité supérieure à celle des salaires qui a donné lieu à une correction à la baisse de la part salariale (-3,9 points). Visiblement, ce regain de rentabilité n'a pas servi dans l'immédiat à accroître le stock de capital. C'est seu-

1. Par facilité, le terme « investissements » désigne plus formellement la « formation brute de capital fixe ».

lement à partir de 1988 que les investissements wallons ont repris, enregistrant depuis une croissance plus rapide qu'en Flandre (respectivement 4,0 % et 3,5 % de 1988 à 2004) et qu'en moyenne dans le Royaume. La croissance nationale des investissements est, quant à elle, ralentie par la chute relative des investissements bruxellois qui survient à partir de 1985. Ces derniers ne se stabilisent qu'à partir de la seconde moitié des années nonante.

Sur la base du tableau détaillé en annexe, on observe en Wallonie une diminution importante des investissements en début de période (1980-1985) dans les services, alors que ces mêmes investissements croissent légèrement en Flandre, mis à part dans les logements et dans les branches « transports et communication » et « services non-marchands ». La forte reprise de la formation brute de capital fixe apparaît ensuite généralisée à la plupart des branches jusqu'en 1990, en Flandre comme en Wallonie (respectivement +10,0 % et +8,7 % en moyenne). Depuis, les périodes de croissance plus rapide (1995-2000) alternent avec des périodes de croissance faible (1990-1995 et 2000-2004), marquées, chaque fois, par la diminution des investissements industriels flamands et wallons.

A Bruxelles, la croissance des investissements est, de façon générale, soutenue par les services. D'abord, la branche des « autres services marchands » présente, comme dans les autres régions d'ailleurs, des taux de croissance constamment positifs par période de cinq ans à partir de 1985. Durant les années nonante, les investissements dans les « transports et communication » ont aussi globalement contribué positivement à la croissance des investissements bruxellois, mais ils sont orientés à la baisse depuis 2000. Quant aux investissements de la branche « crédit et assurances », ils sont surtout très élevés à partir de 1995. Par contre, l'apport de la branche « commerce et horeca », important jusqu'en 1990, est marqué par deux fortes baisses au début des années nonante et deux mille.

En termes de taux d'investissement, défini comme les investissements en volume en pour cent de la valeur ajoutée brute en volume, on observe au tableau suivant un taux moyen de 23,0 % sur l'ensemble de la période en Flandre contre 19,7 % en Wallonie et 18,8 % à Bruxelles. Les trois régions se caractérisaient par des taux plus faibles en début de période. En Flandre, le taux d'investissement se relève fortement dès la fin des années quatre-vingt et augmente encore au début des années nonante. En Wallonie, la remontée ne s'effectue qu'à partir des années nonante, parallèlement à l'évolution constatée au précédent graphique. Depuis 1995, la Wallonie atteint un taux d'investissement de près de 22 %, plus proche, bien que toujours inférieur, à celui de la Flandre (24 %). Globalement, à Bruxelles, le taux d'investissement apparaît plus stable, mais plus bas que celui des autres régions : il s'élève à un peu plus de 19 %, en moyenne, entre 2000 et 2004.

**TABLEAU 14 - Taux d'investissement en volume**  
(en pour cent de la valeur ajoutée brute en volume)

	1980-2004	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Région de Bruxelles-Capitale	18,8	18,2	18,3	19,4	18,6	19,2
Région flamande	23,0	20,3	22,1	24,4	24,0	24,4
Région wallonne	19,7	19,0	16,3	19,7	21,6	21,8
Royaume	21,4	19,5	19,9	22,3	22,4	22,8



## IX Marché du travail

Ce chapitre donne d'abord un aperçu de la situation des marchés du travail régionaux en 2005 (point IX.A) telle qu'elle ressort de la base de données HERMREG. Ensuite, au point IX.B, il retrace les principaux développements socio-démographiques régionaux depuis 1980 et l'évolution des traditionnels indicateurs du marché du travail.

### A. Situation détaillée en 2005

On observe d'abord des taux d'activité légèrement plus bas en Wallonie et à Bruxelles (71 %, cf. tableau 15) qu'en Flandre (73 %). Les différences régionales de taux d'emploi sont, par contre, nettement plus marquées: le taux d'emploi s'élève à 55 % à Bruxelles, 57 % en Wallonie contre 66 % en Flandre. Les différences reflètent donc surtout les écarts de taux de chômage. Selon le concept BFP, ce dernier inclut non seulement les demandeurs d'emploi inoccupés<sup>1</sup>, mais aussi les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi. En 2005, ce taux de chômage s'élève à 10,3 % en Flandre, à 19,2 % en Wallonie et à 22,5 % à Bruxelles.

**TABLEAU 15 - Population et marché du travail en 2005**  
(en milliers de personnes, sauf mention contraire)

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Royaume
1. Population totale	1012,8	6060,9	3405,0	10478,6
2. Population d'âge actif	671,6	3986,4	2220,9	6878,9
3. Population inactive	197,1	1069,5	638,5	1905,1
dont :				
a. Interruptions de carrière à temps plein	2,0	19,7	7,2	29,0
b. Prépensions conventionnelles à temps plein	4,4	73,6	31,0	109,0
4. Population active (5+6)	474,5	2916,9	1582,4	4973,7
5. Population active occupée	367,6	2617,6	1278,1	4263,3
a. Emploi intérieur	657,2	2424,3	1130,7	4212,2
b. Solde frontalier*	14,4	14,9	21,8	51,1
c. Solde des navettes interrégionales*	-304,0	178,4	125,6	0,0
6. Chômage	106,9	299,2	304,2	710,4
a. Demandeurs d'emploi	93,8	227,5	263,3	584,7
b. Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	13,1	71,7	40,9	125,7
Taux d'emploi en % (5/2)	54,7	65,7	57,5	62,0
Taux d'activité en % (4/2)	70,7	73,2	71,2	72,3
Taux de chômage en %, concept BFP (6/4)	22,5	10,3	19,2	14,3

\* Sortants moins entrants

1. Cette catégorie regroupe trois types de demandeurs d'emploi qui ne peuvent plus être aisément distingués depuis 2006 : les chômeurs complets indemnisés, les inoccupés inscrits librement et les autres inscrits obligatoirement.

En nombre de personnes, les chômeurs sont un peu plus nombreux en Wallonie qu'en Flandre : environ 300 mille. Au sein des chômeurs (concept BFP), les demandeurs d'emploi sont de loin les plus nombreux dans chaque région. C'est pour ceux-là que les divergences régionales sont les plus flagrantes. On constate, par contre, que la part de chaque région dans le nombre de chômeurs âgés (57 % en Flandre, 33 % en Wallonie et 10 % à Bruxelles) reflète la répartition régionale de la population d'âge actif et non celle du chômage global (respectivement 42 %, 43 % et 15 %). Les taux de chômage plus élevés chez les âgés apparaissent donc plutôt comme un problème généralisé à la Belgique, et non pas spécifique à une région.

Parmi les inactifs, on compte une part flamande de prépensionnés et de personnes en interruption de carrière plus élevée (68 %) que la part de cette région dans la population d'âge actif (58 %). Ceci n'empêche toutefois pas la Flandre d'afficher un taux d'activité légèrement supérieur à celui du Royaume dans son ensemble.

En ce qui concerne l'emploi, le poids des navettes à Bruxelles est évident: 368 mille Bruxellois ont un emploi mais le territoire économique régional occupe 657 mille personnes. Par ailleurs, l'emploi frontalier est, en absolu et proportionnellement, davantage une réalité wallonne que flamande. Le Luxembourg fournit notamment un débouché important à la main d'œuvre wallonne (28 mille personnes environ selon l'INAMI<sup>1</sup>). A Bruxelles, le solde frontalier également élevé reflète plutôt l'importance des frontaliers « par extra-territorialité » qui travaillent dans les institutions internationales et autres ambassades. Beaucoup d'entre elles sont présentes à Bruxelles, mais ne sont pas considérées comme faisant partie du territoire économique bruxellois.

## **B. Evolutions socio-démographiques et principaux indicateurs du marché du travail**

Sur l'ensemble de la période 1980-2005, les trois régions affichent une évolution positive de leur population en âge de travailler (cf. tableau 16). Néanmoins, l'accroissement moyen est nettement plus faible à Bruxelles, résultat d'une baisse entre 1980 et 1995 suivie d'une augmentation importante ensuite. Depuis 1995, le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans a crû presque autant que dans les autres régions en termes absolus, soit nettement plus en taux de croissance (0,8 % par an, contre 0,3 % en Wallonie et 0,1 % en Flandre). Cette différence s'explique en partie par la progression du solde migratoire bruxellois et des régularisations principalement intervenues en 2002. Remarquons toutefois que, ces dernières années, les trois régions sont concernées par une accélération de la population de 15 à 64 ans qui provient du fait que relativement peu de sorties de cette catégorie d'âge ont été enregistrées puisqu'elles correspondent aux cohortes peu denses de la population née pendant la seconde guerre mondiale.

Dans toutes les régions, sur l'ensemble de la période, l'accroissement de la population active a dépassé celui de la population de 15 à 64 ans. La Flandre et la Wallonie ont connu une sous-période où ce n'était pas le cas entre 1980 et 1985 et Bruxelles entre 1985 et 1990. Comme dans les autres régions, le taux d'activité

---

1. Quant aux travailleurs frontaliers sortant de Flandre, ils sont environ 19 mille, selon l'INAMI, à se diriger vers les Pays-Bas.

bruxellois s'inscrit néanmoins en nette augmentation par rapport à la moitié des années quatre-vingt. Outre le poids croissant de cohortes féminines plus actives dans la population de 15 à 64 ans, plusieurs changements réglementaires ont en effet favorisé une augmentation des taux d'activité, notamment parmi les plus âgés : citons le relèvement progressif de l'âge de la retraite pour les femmes ou les mesures visant à réduire le recours à la prépension.

En ce qui concerne les années les plus récentes, soulignons un accroissement annuel moyen de la population active plus modéré en Flandre qu'au début des années nonante (20 700 personnes en moyenne, soit 0,7 %). Par contre, la population active poursuit sa forte progression en Wallonie (15 900, soit 1,0 %). A Bruxelles, avec un accroissement moyen de 9 900 personnes, le taux de croissance de la population active est plus élevé encore (2,2%). Précisons néanmoins que cette évolution quinquennale n'empêche que l'on observe une stagnation du taux d'activité bruxellois depuis 2003. En effet, depuis le début de la décennie, le taux d'activité parmi les femmes de plus de 50 ans a continué à croître à Bruxelles, mais de façon plus limitée qu'en Flandre ou en Wallonie. De plus, dans la classe d'âge de 25 à 49 ans, on observe depuis 2000 une diminution du taux d'activité des Bruxelloises, contraire à l'évolution observée dans les deux autres régions.

**TABLEAU 16 - Evolution de la population et du marché du travail**  
(différences annuelles moyennes, en milliers de personnes)

	2005-1980	1985-1980	1990-1985	1995-1990	2000-1995	2005-2000
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
Population totale	0,4	-5,0	-3,2	-2,5	2,4	10,2
Population d'âge actif	0,7	-2,2	-3,0	-1,9	2,2	8,4
Population active	1,9	-1,1	-3,3	-0,4	4,2	9,9
Population active occupée	-0,7	-4,2	-2,1	-6,1	3,4	5,6
- Emploi intérieur	0,1	-6,0	2,8	-5,6	6,0	3,1
- Solde frontalier	0,3	0,1	0,3	0,4	0,2	0,2
- Solde des navettes interrégionales	-1,0	1,8	-5,3	-0,8	-2,8	2,2
Chômage	2,8	5,4	-2,3	5,7	0,8	4,3
<b>Région flamande</b>						
Population totale	17,6	10,6	16,2	23,9	14,6	22,9
Population d'âge actif	11,3	31,2	7,1	6,6	1,0	10,5
Population active	20,0	16,4	16,9	27,9	17,9	20,7
Population active occupée	15,6	-9,7	37,2	8,8	30,1	11,4
- Emploi intérieur	16,2	-6,6	34,9	9,5	29,4	13,9
- Solde frontalier	-0,2	-0,8	0,3	-0,5	0,0	0,1
- Solde des navettes interrégionales	-0,5	-2,3	2,0	-0,2	0,7	-2,6
Chômage	3,9	21,9	-18,7	19,2	-12,2	9,3
<b>Région wallonne</b>						
Population totale	7,2	-3,6	8,9	12,5	5,9	12,4
Population d'âge actif	5,3	11,1	1,3	1,3	0,9	12,0
Population active	9,8	-1,2	8,9	12,0	13,4	15,9
Population active occupée	2,7	-14,6	10,8	-2,0	11,9	7,4
- Emploi intérieur	1,0	-15,6	7,3	-3,2	9,3	7,2
- Solde frontalier	0,2	0,4	0,2	0,2	0,5	-0,2
- Solde des navettes interrégionales	1,5	0,6	3,3	1,1	2,1	0,4
Chômage	7,4	15,3	-2,5	14,0	1,5	8,6

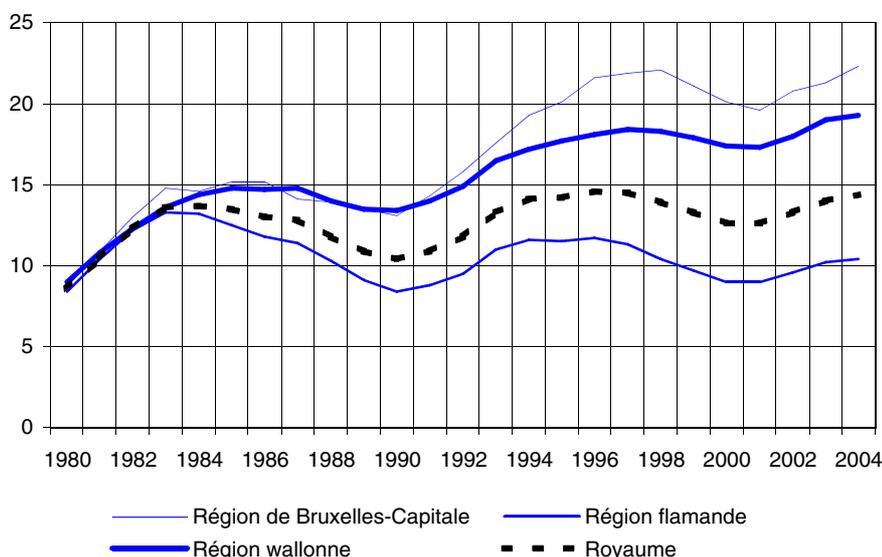
En moyenne annuelle sur toute la période 1980-2005, le nombre de personnes supplémentaires qui se sont présentées sur le marché du travail en Wallonie était de 9 800. Parmi elles, 2 700 ont été occupées, principalement grâce à une augmentation du solde des navettes (+ 1 500), la contribution de l'emploi intérieur étant faible comme on l'a vu précédemment (+ 1 000 personnes par an). Cette évolution moyenne est fortement marquée par les réductions d'emploi de début de période. La contribution des navettes est restée positive par la suite, mais l'emploi intérieur concourt aussi désormais à l'accroissement de la population active occupée. Néanmoins, l'évolution du nombre d'actifs occupés est affectée par des diminutions périodiques (entre 1990 et 1995 notamment). L'augmentation de la population active ayant été continuellement plus forte, l'accroissement du nombre de chômeurs est resté une réalité, même lorsque l'emploi a crû fortement (entre 1995 et 2000 par exemple).

A Bruxelles, sur l'ensemble de la période sous revue, le chômage a augmenté plus rapidement en moyenne (+2 800) que la population active (+ 1 900). Cependant, entre 1995 et 2000, la croissance de l'emploi intérieur (+6 000 environ) a permis un accroissement de la population active occupée de 3 400 personnes, malgré la diminution des navettes sortantes nettes. Après l'année 2000, une augmentation de ces navettes nettes s'ajoute à la hausse, plus légère toutefois, de l'emploi intérieur, ce qui résulte en un accroissement de 5 600 personnes occupées par an en moyenne. Compte tenu de l'accélération de la population active, le nombre de chômeurs s'est quand même accru : +800 et +4 300 personnes respectivement entre 1995 et 2000 et entre 2000 et 2005.

En Flandre, les accroissements de population active sont plus largement absorbés par l'emploi intérieur. La contribution des navettes s'est avérée négative à plusieurs reprises, particulièrement depuis 2000. Cela n'a pas empêché le nombre de résidents flamands détenant un emploi de croître de 15 600 unités par an depuis 1980. Les périodes de croissance positive du nombre de chômeurs alternent avec les périodes de diminution, mais, compte tenu de la taille de population active flamande, l'augmentation reste limitée : en moyenne 3 900 personnes par an.

L'évolution du taux de chômage en témoigne d'ailleurs. Par rapport à 1980, la Flandre se caractérise par une quasi-stabilisation autour de 10 %, comme l'indique le graphique suivant.

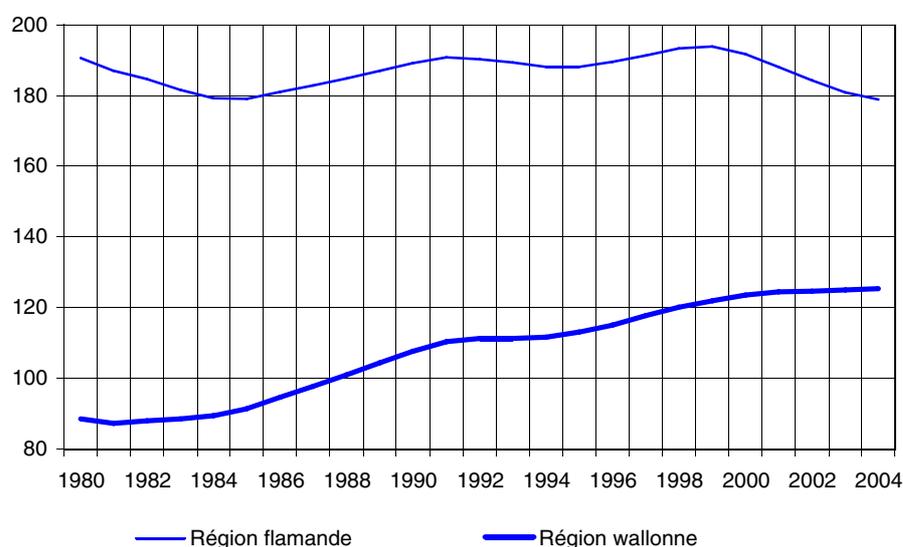
**GRAPHIQUE 8 - Taux de chômage (concept BFP)**



En 1980, Bruxelles et Wallonie se situaient au même niveau de taux de chômage que la Flandre : environ 9 %. Ensuite, une nette divergence apparaît. Les taux de chômage wallon et bruxellois ont d'abord crû de la même façon. Mais, en raison de la stagnation de l'activité économique à Bruxelles entre 1990 et 1995, le taux de chômage bruxellois s'est écarté du taux de chômage wallon, malgré une évolution plus lente de la population active durant cette période à Bruxelles. Les différences se sont légèrement réduites entre 1998 et 2000, sans toutefois disparaître.

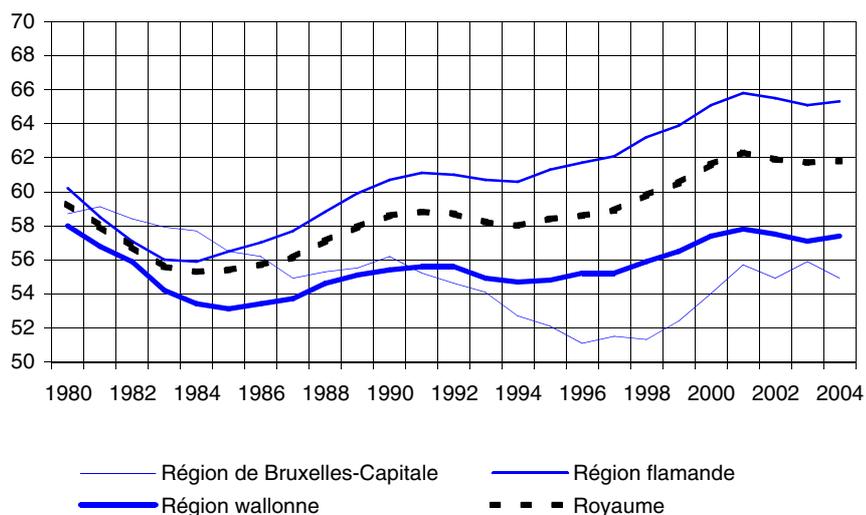
La mobilité interrégionale constitue un facteur d'équilibre des marchés du travail régionaux. Récemment, les navettes semblent ainsi avoir joué un certain rôle dans l'ajustement du marché du travail en Flandre. Face à un taux de chômage relativement plus faible, à un ralentissement de la population active et à une croissance plus rapide des salaires intérieurs - elle-même un signe de tensions -, le solde des navettes de la Flandre s'est réduit. Le graphique suivant le montre (les navettes nettes bruxelloises peuvent être calculées par solde). En nombres absolus, les navettes nettes de la Wallonie continuent, elles, à croître légèrement.

**GRAPHIQUE 9 - Solde des navettes interrégionales (EFT - données lissées)**



Les taux d'activité évoluent grosso modo au même rythme à long terme, même si une différence est visible entre la Flandre et les deux autres régions (cf. supra). Les évolutions relatives du taux d'emploi reflètent donc largement celles du taux de chômage. Le creusement des écarts est également visible en termes de taux d'emploi.

**GRAPHIQUE 10 - Taux d'emploi**



En 1980 déjà, la Wallonie démarrait deux points en dessous du taux d'emploi de la Flandre. Ensuite, les deux régions connaissent une forte diminution de leur taux au début des années 1980. Mais celui-ci se redresse plus rapidement en Flandre, creusant ainsi un écart qui s'élargira progressivement, principalement en raison d'une croissance d'emploi moins forte en Wallonie. Quant à la Région bruxelloise, elle enregistre deux périodes de diminution du taux d'emploi moins fortes mais plus longues. La forte croissance de l'emploi bruxellois depuis 1998 permet néanmoins à la région de se rapprocher à nouveau du taux wallon<sup>1</sup>.

1. Compte tenu des statistiques actuellement disponibles, remarquons que l'estimation des indicateurs relatifs au marché du travail est sujette à une marge d'erreur plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions, tant en niveau qu'en évolution.



## Conclusions

L'élaboration du modèle HERMREG a nécessité la construction de séries statistiques temporelles régionales relativement longues. Plusieurs agrégats macroéconomiques et sectoriels issus de la comptabilité régionale ont dès lors fait l'objet de rétropolations. Bien que la finalité première de la base de données réside dans l'alimentation du modèle HERMREG, les séries historiques ainsi développées peuvent également se prêter à de multiples exercices d'analyse. Le présent document en est une illustration. Il fait apparaître quelques évolutions notables depuis 1980, que nous proposons de résumer ci-dessous.

Ainsi, pour la période 1980-2005, la croissance du PIB par tête s'est élevée en moyenne à 2,1 % par an en Flandre contre 1,4 % à Bruxelles et en Wallonie. La décomposition du PIB par tête montre que la différence de croissance est principalement le fait des évolutions divergentes du taux d'emploi. L'évolution des soldes de navetteurs et celle de la productivité ont joué un rôle moindre.

Les contributions moyennes de l'emploi et de la productivité à la croissance économique confirment que les différences interrégionales dans la croissance de la valeur ajoutée en volume (1,3 % en moyenne annuelle à Bruxelles, 2,3 % en Flandre et 1,5 % en Wallonie) durant ces vingt-six dernières années correspondent davantage à une croissance différenciée de l'emploi (respectivement nulle, +0,7 % et +0,1 %) qu'à des divergences de productivité (+1,3 %, +1,5 %, +1,4 %).

Sous un autre angle, l'analyse shift-share montre que les différences proviennent principalement des effets régionaux spécifiques (ou de la dynamique intra-branche) et moins des structures d'activité. Pourtant, depuis 1980, on observe une tendance au rapprochement de la dynamique intra-branche entre les régions. Par ailleurs, les structures d'activité régionales évoluent. Si elles sont évidemment marquées par une tertiarisation accrue, on relève toutefois des accents régionaux différenciés dans l'évolution des parts sectorielles.

Pour chacune des régions, l'arbitrage entre emploi et productivité est évident. Dans les trois régions, l'idée générale qui ressort de la période 1980-2005 est plutôt celle d'une substitution de capital au travail au sein des branches industrielles, couplée à une croissance de l'emploi dans les services dont les gains de productivité sont plus faibles. De la comparaison des régions entre elles, on déduit cependant qu'à croissance de productivité souvent équivalente, la Flandre a détruit moins d'emplois dans les branches industrielles que la Wallonie depuis 1980 et qu'elle a créé plus d'emplois dans les services.

Par contre, le salaire par tête en Wallonie s'est écarté de façon continue du salaire par tête national, portant l'écart négatif total de 5 % en 1980 à 9 % en 2004. Alors que l'écart de productivité moyenne de 12 % en Wallonie ne se reflétait pas en 1980 dans les salaires, c'est davantage le cas en fin de période. Ce constat se ren-

force si on limite l'analyse au secteur privé. En Flandre, la hausse relative des salaires reflète sans doute la faiblesse relative du taux de chômage.

Par conséquent, une certaine convergence de la part salariale ou inversement de la rentabilité semble donc à l'œuvre entre régions. La part salariale dans la valeur ajoutée du secteur privé en volume atteint ainsi un niveau de 60 % à Bruxelles en 2004, contre 64 % en 1980. Elle est désormais plus élevée en Flandre, à 64 % contre 68 % vingt-cinq ans plus tôt. Quant à la Wallonie, elle affiche la diminution la plus forte. En passant de 76 % à 65 %, elle conserve néanmoins un handicap compétitif dans le secteur privé.

En ce qui concerne les investissements, au début des années quatre-vingt, les trois régions se caractérisaient par une part des investissements dans la valeur ajoutée plus faible (de 18 à 20 %) qu'actuellement. En Flandre, les investissements se sont fortement relevés dès la fin des années quatre-vingt. En Wallonie, la remontée ne s'est effectuée qu'à partir des années nonante, mais depuis une dizaine d'années, le taux d'investissement wallon (22 % en moyenne entre 2000 et 2004) est plus proche de celui de la Flandre (24 %). A Bruxelles, après plusieurs baisses, ce taux se redresse et se stabilise quelque peu à un niveau inférieur à celui des autres régions (19 %).

Enfin, sur le marché du travail, l'analyse rétrospective révèle qu'avec un point de départ quasiment identique en 1980, les trois régions ont vu leur taux de chômage s'écarter sensiblement. Pratiquement stable à long terme en Flandre (autour de 10 %), il est marqué par une forte croissance en Wallonie et à Bruxelles, atteignant respectivement 19 % et 22 % en 2005. La hausse de l'offre de travail, elle, est généralisée dans les trois régions sur l'ensemble de la période - avec des nuances et des rythmes régionaux différents en fonction des évolutions socio-démographiques -, mais cette population active accrue a plus difficilement pu être absorbée par l'emploi en Wallonie et à Bruxelles. Ce constat ramène donc au premier enseignement évoqué ci-dessus concernant le déficit de contribution de l'emploi dans la croissance économique wallonne et bruxelloise.

Cette première analyse de la base de données montre la persistance d'écarts entre les Régions bruxelloise et wallonne d'une part et la Région flamande d'autre part. Les deux premières ont été plus lourdement marquées par le ralentissement du début des années quatre-vingt, et leur croissance économique s'est rétablie plus lentement. Toutefois, certains signes de rééquilibrage apparaissent, notamment entre salaires et productivité relatifs.



## Bibliographie

- Bassilière D., Bossier F., Caruso F., Hendrickx K., Hoorelbeke D. et Lohest O. (2008), *Elaboration d'un modèle de projections régionales : une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP-IBSA-IWEPS-SVR.
- Bassilière D., Mignolet M. et Mulquin M-E (2003), « Les revenus régionaux bruts en Belgique : un exercice d'évaluation », *Cahiers Economiques de Bruxelles*, Vol. 45, n° 4, 137-156.
- Biatour B., Fiers J., Kegels C., Michel B. (2007), "Growth and Productivity in Belgium", *Working Paper 5-07*, Federal Planning Bureau.
- Bureau Fédéral du Plan (2007), *Perspectives économiques 2007-2012*.
- Bureau Fédéral du Plan (2007bis), "Regional labour market dynamics in Belgium", *Short Term Update 03-07*, p. 3-4.
- Decrop J. (2002), " Agglomération et dynamique des activités économiques dans les villes belges : Une approche spatiale et sectorielle ", *Working Paper 9-02*, Bureau Fédéral du Plan.
- Deutch L. et Fiers J. (2002), *Les régions belges en Europe : analyse macro-sectorielle*, Rapport du Bureau Fédéral du Plan.
- Institut des Comptes Nationaux (2007), *Comptes régionaux 1995-2005*.
- Meunier O. et Mignolet M. (2005), « Regional Employment Disparities in Belgium: Some Empirical Results », in Felsenstein D. et Portnov B. A. (2005), *Regional Disparities in Small Countries. Modelling Spatio-Temporal Information*, Springer, Series: « Advances in Spatial Science », Heidelberg, pp. 85-107.
- OCDE (2003), *Identifying the determinants of regional performances*, 6th session of the Working party on territorial indicators, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Suisse, 23 et 24 juin 2003.





# XII Annexes

**TABLEAU 17 - Nomenclature d'activité**

Dénomination de la branche	code HERMREG	NACE-BEL (A31)
1. Agriculture	A	AA+BB
2. Energie	E	CA+DF+EE
3. Industries manufacturières		
a. Biens intermédiaires	Q	CB+DG+DI+DJ
b. Biens d'équipement	K	DK+DL+DM
c. Biens de consommation	C	DA+DB+DC+DD+DE+DH+DN
4. Construction	B	FF
5. Services marchands		
a. Transports et communication	Z	II
b. Commerce et horeca	HA	GG+HH
c. Crédit et assurances	CR	JJ
d. Santé et action sociale	SA	NN
e. Autres services marchands	OS	KK+OO
6. Services non-marchands		
a. Administration publique et éducation	LM	LL+MM
b. Services domestiques	P (ou DOM)	PP

**TABLEAU 18 - Valeur ajoutée brute en volume**  
(en millions d'euros chaînés de 2000 et croissance annuelle moyenne)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Agriculture	14	0,9	11,9	-5,9	7,6	-4,5	-3,1
2. Energie	2195	3,1	-3,1	3,7	4,0	3,9	7,5
3. Industries manufacturières	2715	-0,5	0,8	3,7	-5,9	0,3	-1,1
a. Biens intermédiaires	649	-1,1	2,4	2,3	-6,5	-0,1	-3,1
b. Biens d'équipement	990	0,4	2,8	2,5	-6,8	1,3	2,8
c. Biens de consommation	1077	-1,0	-2,2	5,4	-4,7	-0,4	-2,9
4. Construction	994	-0,6	-7,4	6,4	-3,0	-0,1	1,6
5. Services marchands	32742	1,7	1,2	2,9	0,1	3,0	1,5
a. Transports et communication	5274	3,9	0,6	5,7	4,2	5,2	3,7
b. Commerce et horeca	5385	-1,7	-2,4	-0,6	-3,2	-2,6	0,5
c. Crédit et assurances	8176	3,1	4,0	3,1	-1,0	6,9	2,7
d. Santé et action sociale	2135	1,7	0,6	3,9	0,3	2,3	1,7
e. Autres services marchands	11800	1,9	2,0	3,9	0,7	2,7	0,3
6. Services non-marchands	7453	0,6	-0,3	-1,5	1,0	2,0	1,6
a. Administration publique et éducation	7284	0,6	-0,2	-1,5	1,1	2,0	1,8
b. Services domestiques	170	-0,4	-1,2	-0,4	-1,4	3,4	-2,2
7. Total	46140	1,3	0,4	2,4	-0,3	2,6	1,6
Secteur public	8454	1,3	-0,1	-0,3	3,6	1,5	2,0
Secteur privé	37672	1,3	0,5	2,9	-1,1	2,8	1,5
<b>Région flamande</b>							
1. Agriculture	2316	2,7	3,5	0,3	5,1	3,6	0,9
2. Energie	3680	-0,5	-6,2	5,1	0,3	1,0	-2,3
3. Industries manufacturières	29533	2,8	5,1	4,6	0,5	3,9	-0,1
a. Biens intermédiaires	11170	3,8	9,0	5,2	0,8	4,6	-0,3
b. Biens d'équipement	7307	2,5	6,0	2,2	-1,4	6,9	-0,9
c. Biens de consommation	11068	1,9	0,9	5,3	1,5	1,2	0,8
4. Construction	7856	0,9	-5,9	6,3	0,6	2,2	1,5
5. Services marchands	79897	2,8	1,9	4,5	2,4	2,7	2,5
a. Transports et communication	10273	3,2	1,8	7,2	3,7	1,2	2,2
b. Commerce et horeca	20675	0,5	-0,5	1,6	-0,7	-0,5	2,6
c. Crédit et assurances	4732	3,3	5,9	3,7	1,0	5,9	0,2
d. Santé et action sociale	9315	2,8	1,5	5,8	2,0	2,7	2,2
e. Autres services marchands	34888	4,2	3,2	5,8	4,5	4,8	2,8
6. Services non-marchands	14850	0,7	1,3	-0,6	1,5	0,5	0,8
a. Administration publique et éducation	14572	0,7	1,4	-0,5	1,5	0,5	0,8
b. Services domestiques	279	-1,1	-1,5	-1,8	0,2	-1,5	-0,6
7. Total	138251	2,3	1,5	3,9	1,7	2,7	1,5
Secteur public	15915	1,1	1,3	1,0	1,7	0,6	1,0
Secteur privé	122366	2,4	1,6	4,3	1,7	3,0	1,6

**TABLEAU 18 - Valeur ajoutée brute en volume**  
(en millions d'euros chaînés de 2000 et croissance annuelle moyenne) (suite)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région wallonne</b>							
1. Agriculture	930	2,3	4,3	0,6	5,4	0,0	1,4
2. Energie	1587	1,7	-3,3	7,3	-0,1	3,7	1,2
3. Industries manufacturières	10022	1,4	1,0	1,0	0,9	3,2	0,7
a. Biens intermédiaires	5247	1,9	1,2	0,8	2,9	3,0	1,5
b. Biens d'équipement	1952	-0,3	-0,4	-4,3	-2,1	5,3	0,3
c. Biens de consommation	2820	1,7	1,5	5,5	-0,4	2,2	-0,3
4. Construction	3020	-0,1	-7,1	4,8	-0,3	1,9	0,7
5. Services marchands	30946	2,1	1,1	3,9	2,0	1,6	1,9
a. Transports et communication	4212	2,7	0,0	6,7	3,9	2,7	0,1
b. Commerce et horeca	6570	0,0	-0,8	0,9	-1,0	-0,4	1,5
c. Crédit et assurances	1745	1,9	3,7	1,4	-0,2	4,1	0,8
d. Santé et action sociale	4758	1,7	0,3	4,8	0,6	0,8	2,3
e. Autres services marchands	13669	3,2	2,7	5,0	3,8	2,1	2,6
6. Services non-marchands	9864	0,6	0,8	-0,4	1,2	1,2	0,3
a. Administration publique et éducation	9644	0,6	0,9	-0,4	1,2	1,1	0,4
b. Services domestiques	222	-0,5	-0,8	-1,5	1,8	2,1	-4,0
7. Total	56368	1,5	0,3	2,6	1,5	1,9	1,3
Secteur public	10670	1,1	0,9	1,7	1,4	1,3	0,4
Secteur privé	45719	1,6	0,2	2,8	1,6	2,0	1,5
<b>Royaume</b>							
1. Agriculture	3260	2,6	3,8	0,3	5,2	2,5	1,0
2. Energie	7478	0,8	-5,1	5,3	0,9	2,2	0,9
3. Industries manufacturières	42269	2,1	3,5	3,6	0,0	3,5	0,0
a. Biens intermédiaires	17065	2,9	5,8	3,7	0,9	3,9	0,1
b. Biens d'équipement	10248	1,6	3,9	0,9	-2,2	6,1	-0,4
c. Biens de consommation	14966	1,6	0,6	5,4	0,5	1,3	0,3
4. Construction	11870	0,5	-6,4	5,9	0,0	1,9	1,3
5. Services marchands	143602	2,4	1,5	3,9	1,7	2,5	2,1
a. Transports et communication	19769	3,3	1,1	6,7	3,9	2,5	2,1
b. Commerce et horeca	32634	-0,1	-1,0	0,9	-1,3	-0,9	2,0
c. Crédit et assurances	14653	3,0	4,5	3,1	-0,2	6,2	1,6
d. Santé et action sociale	16208	2,3	1,0	5,2	1,3	2,1	2,1
e. Autres services marchands	60354	3,4	2,7	5,1	3,4	3,7	2,3
6. Services non-marchands	32166	0,6	0,8	-0,7	1,3	1,0	0,8
a. Administration publique et éducation	31498	0,7	0,9	-0,7	1,3	1,0	0,9
b. Services domestiques	671	-0,7	-1,2	-1,4	0,3	0,9	-2,2
7. Total	240761	1,9	1,0	3,3	1,3	2,5	1,5
Secteur public	35039	1,2	0,8	0,9	2,0	1,0	1,1
Secteur privé	205765	2,0	1,0	3,7	1,1	2,7	1,5

**TABLEAU 19 - Emploi intérieur**  
(en personnes et croissance annuelle moyenne)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Agriculture	502	-3,1	2,2	-8,6	-12,4	3,6	0,6
2. Energie	5942	-2,2	11,4	-15,7	-4,8	-0,3	0,3
3. Industries manufacturières	37435	-3,3	-4,0	-2,2	-5,7	-1,6	-3,3
a. Biens intermédiaires	8732	-4,0	-4,2	-1,9	-8,0	-2,6	-3,4
b. Biens d'équipement	13888	-2,6	-3,6	-1,6	-5,4	-0,7	-1,4
c. Biens de consommation	14815	-3,5	-4,1	-2,8	-4,5	-1,6	-4,7
4. Construction	17204	-2,5	-8,2	3,3	-4,5	-1,1	-1,9
5. Services marchands	424166	0,5	-0,1	1,4	-0,5	1,4	0,5
a. Transports et communication	55024	-0,4	-1,8	-1,4	-0,5	1,8	-0,2
b. Commerce et horeca	101295	-0,8	-1,4	0,6	-2,5	-0,9	0,2
c. Crédit et assurances	65863	0,1	0,8	1,0	-2,0	0,3	0,3
d. Santé et action sociale	56064	2,1	1,3	2,3	2,4	2,5	1,8
e. Autres services marchands	145919	2,1	1,5	3,9	1,2	3,3	0,6
6. Services non-marchands	171961	0,5	-1,0	0,1	0,8	0,8	1,6
a. Administration publique et éducation	159235	0,4	-1,2	0,1	0,6	0,5	2,2
b. Services domestiques	12725	1,0	1,7	0,6	3,4	3,8	-4,2
7. Total	657209	0,0	-0,9	0,4	-0,9	1,0	0,5
Secteur public	173227	0,7	-1,4	0,1	1,5	0,5	2,6
Secteur privé	483982	-0,2	-0,8	0,5	-1,6	1,1	-0,2
<b>Région flamande</b>							
1. Agriculture	58753	-1,5	-1,1	-0,9	-0,8	-2,3	-2,2
2. Energie	16269	-3,7	-5,7	-6,8	-3,3	-1,3	-1,3
3. Industries manufacturières	417190	-1,2	-1,8	0,5	-2,2	-0,4	-1,9
a. Biens intermédiaires	132194	-0,5	-2,1	1,7	-1,3	0,4	-1,0
b. Biens d'équipement	97960	-1,4	-2,1	1,0	-2,5	0,0	-3,3
c. Biens de consommation	187037	-1,5	-1,4	-0,5	-2,6	-1,2	-1,7
4. Construction	148553	-0,3	-6,3	2,9	1,6	0,2	0,1
5. Services marchands	1406716	2,2	1,6	3,2	2,0	2,6	1,6
a. Transports et communication	163275	0,3	-0,6	0,2	0,4	1,3	0,0
b. Commerce et horeca	449129	1,0	0,5	2,2	0,5	0,3	1,3
c. Crédit et assurances	51016	0,3	2,5	1,6	0,4	0,3	-3,1
d. Santé et action sociale	269878	3,6	4,2	4,6	2,8	3,0	3,2
e. Autres services marchands	473419	4,7	3,7	6,7	5,1	5,9	2,2
6. Services non-marchands	376854	0,3	0,5	0,3	-0,7	0,5	0,6
a. Administration publique et éducation	349814	0,4	0,8	0,7	-0,8	0,5	0,8
b. Services domestiques	27040	-1,0	-1,7	-3,7	0,6	1,5	-1,9
7. Total	2424335	0,7	-0,3	1,7	0,4	1,3	0,6
Secteur public	364392	0,5	0,8	0,6	-0,4	0,5	0,8
Secteur privé	2059944	0,8	-0,5	1,9	0,6	1,4	0,5

**TABLEAU 19 - Emploi intérieur**  
(en personnes et croissance annuelle moyenne) (suite)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région wallonne</b>							
1. Agriculture	25007	-2,4	-0,7	-1,6	-3,2	-3,7	-2,7
2. Energie	8186	-1,4	-5,2	3,0	-1,1	-1,5	-2,3
3. Industries manufacturières	144667	-2,3	-4,0	-2,7	-2,7	-1,1	-1,0
a. Biens intermédiaires	64833	-2,7	-5,1	-3,6	-2,9	-1,6	-0,3
b. Biens d'équipement	28942	-2,4	-3,6	-3,7	-2,2	-0,8	-1,9
c. Biens de consommation	50892	-1,6	-2,7	-0,8	-2,6	-0,5	-1,3
4. Construction	73857	-0,9	-7,2	2,0	-0,4	0,9	0,3
5. Services marchands	624854	1,4	0,2	2,7	0,7	1,8	1,5
a. Transports et communication	74076	-0,6	-1,9	-0,7	-1,5	1,1	0,1
b. Commerce et horeca	199031	0,2	-0,9	1,4	-0,7	-0,3	1,3
c. Crédit et assurances	20582	-0,6	0,5	0,4	-0,5	-1,1	-2,1
d. Santé et action sociale	145351	2,9	2,3	4,5	2,2	3,0	2,5
e. Autres services marchands	185814	3,8	3,0	6,7	3,0	4,5	1,9
6. Services non-marchands	254127	0,1	-0,1	-0,3	-0,2	0,6	0,2
a. Administration publique et éducation	235611	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,4	0,7
b. Services domestiques	18516	-1,7	-2,1	-2,6	-1,5	2,9	-5,1
7. Total	1130699	0,1	-1,5	0,7	-0,3	0,9	0,6
Secteur public	247919	0,3	0,2	0,0	0,3	0,5	0,8
Secteur privé	882780	0,0	-1,9	0,9	-0,5	1,0	0,6
<b>Royaume</b>							
1. Agriculture	84263	-1,8	-0,9	-1,2	-1,7	-2,7	-2,3
2. Energie	30397	-2,9	-1,9	-7,2	-2,9	-1,1	-1,3
3. Industries manufacturières	599292	-1,6	-2,6	-0,6	-2,6	-0,6	-1,7
a. Biens intermédiaires	205758	-1,5	-3,5	-0,6	-2,2	-0,4	-0,9
b. Biens d'équipement	140790	-1,7	-2,7	-0,3	-2,7	-0,2	-2,8
c. Biens de consommation	252744	-1,7	-1,9	-0,8	-2,8	-1,1	-1,8
4. Construction	239614	-0,7	-6,8	2,7	0,4	0,3	0,0
5. Services marchands	2455736	1,6	0,8	2,7	1,2	2,2	1,4
a. Transports et communication	292375	-0,1	-1,2	-0,3	-0,3	1,3	0,0
b. Commerce et horeca	749456	0,4	-0,3	1,7	-0,3	0,0	1,1
c. Crédit et assurances	137461	0,1	1,3	1,1	-0,8	0,1	-1,4
d. Santé et action sociale	471293	3,1	3,2	4,2	2,6	2,9	2,8
e. Autres services marchands	805151	3,9	2,9	6,0	3,7	5,0	1,8
6. Services non-marchands	802942	0,2	0,0	0,1	-0,2	0,6	0,7
a. Administration publique et éducation	744661	0,3	0,2	0,3	-0,3	0,5	1,1
b. Services domestiques	58281	-0,9	-1,4	-2,5	0,4	2,5	-3,5
7. Total	4212243	0,4	-0,8	1,2	0,0	1,1	0,6
Secteur public	785537	0,5	0,1	0,3	0,2	0,5	1,2
Secteur privé	3426706	0,4	-1,0	1,4	0,0	1,3	0,4

**TABLEAU 20 - Emploi intérieur (salariés)**  
(en personnes et croissance annuelle moyenne)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Agriculture	474	-1,2	3,1	-12,8	-1,9	4,5	2,1
2. Energie	5942	-2,2	11,4	-15,7	-4,8	-0,3	0,3
3. Industries manufacturières	35885	-3,4	-4,1	-2,2	-5,8	-1,4	-3,3
a. Biens intermédiaires	8595	-4,0	-4,2	-1,8	-8,0	-2,5	-3,5
b. Biens d'équipement	13732	-2,6	-3,7	-1,6	-5,4	-0,6	-1,4
c. Biens de consommation	13559	-3,6	-4,2	-2,8	-4,5	-1,5	-5,0
4. Construction	14709	-2,8	-9,0	3,4	-4,9	-0,7	-2,4
5. Services marchands	369371	0,5	-0,3	1,4	-0,6	1,7	0,5
a. Transports et communication	53598	-0,4	-1,9	-1,5	-0,5	2,0	-0,2
b. Commerce et horeca	90571	-0,6	-1,7	0,8	-2,4	-0,1	0,6
c. Crédit et assurances	65264	0,1	0,8	1,0	-2,0	0,4	0,4
d. Santé et action sociale	49654	2,2	0,9	2,1	2,9	2,8	2,6
e. Autres services marchands	110285	1,9	1,4	3,9	0,8	3,4	0,1
6. Services non-marchands	171815	0,5	-1,0	0,1	0,8	0,9	1,6
a. Administration publique et éducation	159090	0,4	-1,2	0,1	0,6	0,6	2,2
b. Services domestiques	12725	1,0	1,7	0,6	3,4	3,8	-4,2
7. Total	598196	0,0	-1,1	0,3	-1,0	1,1	0,5
Secteur public	173227	0,7	-1,4	0,1	1,5	0,5	2,6
Secteur privé	424970	-0,3	-1,0	0,4	-1,8	1,3	-0,3
<b>Région flamande</b>							
1. Agriculture	20704	2,2	0,5	2,9	3,9	2,2	1,6
2. Energie	16269	-3,7	-5,7	-6,8	-3,3	-1,3	-1,3
3. Industries manufacturières	401566	-1,2	-1,8	0,5	-2,2	-0,4	-1,9
a. Biens intermédiaires	129274	-0,5	-2,1	1,7	-1,3	0,5	-1,1
b. Biens d'équipement	96572	-1,4	-2,2	1,0	-2,5	0,1	-3,3
c. Biens de consommation	175720	-1,5	-1,4	-0,4	-2,7	-1,2	-1,7
4. Construction	118988	-0,6	-7,4	3,3	1,3	0,1	0,1
5. Services marchands	1069993	2,5	1,5	3,8	2,0	3,3	2,0
a. Transports et communication	156180	0,4	-0,4	0,4	0,4	1,3	0,0
b. Commerce et horeca	347157	1,9	0,5	3,4	1,4	1,8	2,2
c. Crédit et assurances	43912	0,8	2,1	2,0	1,3	1,2	-2,4
d. Santé et action sociale	229199	3,7	4,0	4,5	2,5	3,3	4,0
e. Autres services marchands	293545	5,1	3,7	8,2	4,2	7,2	2,2
6. Services non-marchands	375943	0,2	0,5	0,3	-0,7	0,5	0,6
a. Administration publique et éducation	348903	0,4	0,7	0,7	-0,8	0,4	0,8
b. Services domestiques	27040	-1,0	-1,7	-3,7	0,6	1,5	-1,9
7. Total	2003463	0,8	-0,6	1,8	0,2	1,6	0,7
Secteur public	364392	0,5	0,8	0,6	-0,4	0,5	0,8
Secteur privé	1639071	0,8	-0,9	2,1	0,4	1,9	0,7

**TABLEAU 20 - Emploi intérieur (salariés)**  
(en personnes et croissance annuelle moyenne) (suite)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région wallonne</b>							
1. Agriculture	5309	1,2	-1,3	1,6	-3,4	3,8	5,4
2. Energie	8186	-1,4	-5,2	3,0	-1,1	-1,5	-2,3
3. Industries manufacturières	136302	-2,4	-4,2	-2,9	-2,7	-1,0	-1,0
a. Biens intermédiaires	63121	-2,8	-5,1	-3,7	-2,9	-1,6	-0,3
b. Biens d'équipement	28103	-2,5	-3,7	-3,8	-2,2	-0,7	-1,9
c. Biens de consommation	45078	-1,7	-2,9	-0,9	-2,7	-0,3	-1,5
4. Construction	57416	-1,2	-9,0	2,1	-0,7	1,4	0,6
5. Services marchands	464765	1,6	-0,4	2,9	0,7	2,7	2,1
a. Transports et communication	70549	-0,5	-1,8	-0,6	-1,5	1,2	0,1
b. Commerce et horeca	144984	0,9	-1,7	2,1	0,3	1,3	2,4
c. Crédit et assurances	17621	0,1	0,5	0,8	1,0	-0,5	-1,2
d. Santé et action sociale	121503	2,9	1,5	4,2	1,8	3,5	3,6
e. Autres services marchands	110109	4,2	2,6	8,2	2,3	5,9	2,1
6. Services non-marchands	253762	0,1	-0,1	-0,3	-0,2	0,7	0,2
a. Administration publique et éducation	235245	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,4	0,7
b. Services domestiques	18516	-1,7	-2,1	-2,6	-1,5	2,9	-5,1
7. Total	925739	0,1	-2,0	0,5	-0,3	1,3	1,0
Secteur public	247919	0,3	0,2	0,0	0,3	0,5	0,8
Secteur privé	677820	0,0	-2,8	0,7	-0,6	1,7	1,0
<b>Royaume</b>							
1. Agriculture	26487	1,9	0,2	2,1	2,4	2,5	2,3
2. Energie	30397	-2,9	-1,9	-7,2	-2,9	-1,1	-1,3
3. Industries manufacturières	573753	-1,6	-2,7	-0,6	-2,6	-0,6	-1,8
a. Biens intermédiaires	200990	-1,5	-3,5	-0,6	-2,3	-0,4	-1,0
b. Biens d'équipement	138407	-1,8	-2,7	-0,3	-2,8	-0,1	-2,8
c. Biens de consommation	234356	-1,7	-1,9	-0,7	-2,8	-1,0	-1,9
4. Construction	191112	-1,0	-8,1	2,9	0,0	0,4	0,1
5. Services marchands	1904129	1,8	0,5	2,9	1,1	2,8	1,7
a. Transports et communication	280327	0,0	-1,1	-0,2	-0,3	1,4	0,0
b. Commerce et horeca	582712	1,1	-0,6	2,5	0,4	1,3	2,0
c. Crédit et assurances	126797	0,3	1,2	1,3	-0,4	0,5	-0,8
d. Santé et action sociale	400356	3,2	2,7	4,1	2,3	3,3	3,7
e. Autres services marchands	513939	4,0	2,6	6,8	2,9	6,0	1,7
6. Services non-marchands	801519	0,2	0,0	0,1	-0,2	0,6	0,7
a. Administration publique et éducation	743238	0,3	0,2	0,3	-0,3	0,5	1,1
b. Services domestiques	58281	-0,9	-1,4	-2,5	0,4	2,5	-3,5
7. Total	3527398	0,4	-1,1	1,2	-0,1	1,4	0,8
Secteur public	785537	0,5	0,1	0,3	0,2	0,5	1,2
Secteur privé	2741861	0,4	-1,4	1,5	-0,2	1,7	0,6

**TABLEAU 21 - Emploi intérieur (indépendants)**  
(en personnes et croissance annuelle moyenne)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Agriculture	28	-10,6	1,0	-3,3	-30,9	-1,6	-14,2
2. Energie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3. Industries manufacturières	1550	-2,9	-2,2	-2,8	-4,2	-4,4	-0,9
a. Biens intermédiaires	137	-4,1	-3,3	-3,6	-6,2	-6,8	-0,5
b. Biens d'équipement	157	-2,8	2,5	-2,7	-3,3	-6,4	-3,7
c. Biens de consommation	1257	-2,8	-2,7	-2,7	-4,0	-3,8	-0,6
4. Construction	2495	-0,2	0,0	2,7	-1,3	-3,6	1,1
5. Services marchands	54794	0,8	1,3	2,1	0,2	-0,1	0,4
a. Transports et communication	1426	-0,6	-0,5	0,2	0,5	-2,5	-0,5
b. Commerce et horeca	10725	-2,4	-0,2	-0,4	-3,2	-5,7	-2,7
c. Crédit et assurances	599	-1,1	5,8	3,7	-3,7	-3,5	-7,3
d. Santé et action sociale	6411	1,0	3,9	3,5	0,2	0,8	-3,1
e. Autres services marchands	35634	2,8	2,1	3,9	2,8	2,9	2,5
6. Services non-marchands	146	0,2	1,9	2,0	0,0	-7,8	5,1
a. Administration publique et éducation	146	0,2	1,9	2,0	0,0	-7,8	5,1
b. Services domestiques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7. Total	59013	0,5	1,0	1,8	-0,2	-0,4	0,4
<b>Région flamande</b>							
1. Agriculture	38049	-2,6	-1,4	-1,7	-2,0	-3,9	-4,0
2. Energie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3. Industries manufacturières	15624	-1,5	-1,7	-1,6	-1,6	-1,9	-0,7
a. Biens intermédiaires	2920	-0,7	-1,8	-0,6	-0,5	-1,1	0,6
b. Biens d'équipement	1388	-0,4	2,0	1,2	-0,5	-3,0	-1,6
c. Biens de consommation	11316	-1,8	-2,0	-2,1	-2,0	-1,9	-0,9
4. Construction	29565	1,0	-0,3	1,6	3,1	1,0	-0,3
5. Services marchands	336723	1,3	1,8	1,9	2,1	0,6	0,3
a. Transports et communication	7094	-1,3	-2,8	-2,7	-0,1	-0,5	-0,2
b. Commerce et horeca	101972	-1,1	0,4	0,1	-1,4	-3,2	-1,6
c. Crédit et assurances	7104	-1,9	3,4	0,2	-2,8	-3,6	-6,4
d. Santé et action sociale	40678	3,0	5,3	5,2	4,0	1,6	-0,9
e. Autres services marchands	179874	4,2	3,6	4,7	6,4	3,9	2,3
6. Services non-marchands	911	7,6	9,1	11,2	7,7	4,2	6,1
a. Administration publique et éducation	911	7,6	9,1	11,2	7,7	4,2	6,1
b. Services domestiques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7. Total	420873	0,6	0,8	1,1	1,4	0,0	-0,2

**TABLEAU 21 - Emploi intérieur (indépendants)**  
(en personnes et croissance annuelle moyenne) (suite)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région wallonne</b>							
1. Agriculture	19698	-3,0	-0,6	-2,0	-3,1	-4,7	-4,3
2. Energie	nd	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3. Industries manufacturières	8366	-1,1	-0,7	-0,4	-1,8	-2,6	-0,3
a. Biens intermédiaires	1712	-1,4	-1,4	-0,6	-2,1	-2,8	-0,1
b. Biens d'équipement	839	-1,2	2,4	-0,3	-2,2	-4,6	-1,0
c. Biens de consommation	5815	-1,1	-0,9	-0,3	-1,6	-2,2	-0,3
4. Construction	16441	0,3	0,2	1,9	0,6	-0,7	-0,6
5. Services marchands	160089	0,8	1,6	2,2	0,5	-0,2	-0,3
a. Transports et communication	3528	-1,7	-2,7	-2,5	-2,2	-1,1	-0,1
b. Commerce et horeca	54047	-1,3	0,4	0,5	-2,4	-3,5	-1,2
c. Crédit et assurances	2961	-3,2	0,2	-0,5	-5,2	-3,9	-6,4
d. Santé et action sociale	23849	2,7	5,6	5,3	3,7	1,3	-2,3
e. Autres services marchands	75705	3,2	3,4	4,9	3,7	2,7	1,5
6. Services non-marchands	366	2,0	2,6	3,7	2,8	-4,1	5,3
a. Administration publique et éducation	366	2,0	2,6	3,7	2,8	-4,1	5,3
b. Services domestiques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7. Total	204960	0,1	0,9	1,3	-0,2	-1,0	-0,7
<b>Royaume</b>							
1. Agriculture	57776	-2,7	-1,1	-1,8	-2,5	-4,2	-4,1
2. Energie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3. Industries manufacturières	25539	-1,5	-1,4	-1,3	-1,9	-2,3	-0,6
a. Biens intermédiaires	4768	-1,1	-1,8	-0,7	-1,4	-2,0	0,3
b. Biens d'équipement	2383	-0,9	2,2	0,2	-1,4	-3,9	-1,6
c. Biens de consommation	18388	-1,6	-1,7	-1,6	-2,0	-2,1	-0,7
4. Construction	48501	0,7	-0,1	1,8	1,9	0,2	-0,3
5. Services marchands	551606	1,1	1,7	2,1	1,4	0,3	0,2
a. Transports et communication	12048	-1,3	-2,5	-2,3	-0,6	-0,9	-0,2
b. Commerce et horeca	166744	-1,3	0,3	0,2	-1,8	-3,5	-1,6
c. Crédit et assurances	10664	-2,3	2,5	0,1	-3,5	-3,7	-6,4
d. Santé et action sociale	70938	2,7	5,2	5,0	3,5	1,4	-1,6
e. Autres services marchands	291213	3,7	3,4	4,6	5,2	3,4	2,1
6. Services non-marchands	1423	4,2	4,5	6,3	4,6	0,1	5,7
a. Administration publique et éducation	1423	4,2	4,5	6,3	4,6	0,1	5,7
b. Services domestiques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7. Total	684845	0,4	0,9	1,2	0,7	-0,3	-0,3

**TABLEAU 22 - Productivité par tête en volume**  
(en euros chaînés de 2000 et croissance annuelle moyenne)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Agriculture	28754	4,2	9,4	2,9	22,8	-7,8	-3,7
2. Energie	369425	5,5	-13,0	23,0	9,3	4,1	7,2
3. Industries manufacturières	72528	2,9	4,9	6,0	-0,2	1,9	2,2
a. Biens intermédiaires	74303	3,1	6,9	4,3	1,7	2,6	0,3
b. Biens d'équipement	71254	3,1	6,7	4,2	-1,5	1,9	4,3
c. Biens de consommation	72664	2,6	1,9	8,5	-0,3	1,3	1,9
4. Construction	57756	2,0	0,8	3,0	1,5	1,0	3,6
5. Services marchands	77190	1,2	1,3	1,4	0,6	1,6	1,0
a. Transports et communication	95853	4,4	2,5	7,3	4,8	3,3	4,0
b. Commerce et horeca	53164	-0,9	-1,0	-1,2	-0,8	-1,8	0,3
c. Crédit et assurances	124133	3,0	3,1	2,0	1,0	6,5	2,3
d. Santé et action sociale	38083	-0,3	-0,7	1,5	-2,1	-0,2	-0,1
e. Autres services marchands	80867	-0,2	0,4	0,0	-0,5	-0,6	-0,3
6. Services non-marchands	43341	0,1	0,8	-1,6	0,3	1,2	0,0
a. Administration publique et éducation	45742	0,2	1,0	-1,6	0,6	1,4	-0,4
b. Services domestiques	13383	-1,4	-2,9	-1,0	-4,6	-0,3	2,1
7. Total	70206	1,3	1,4	2,0	0,6	1,6	1,1
Secteur public	48804	0,7	1,2	-0,4	2,0	1,1	-0,6
Secteur privé	77838	1,5	1,4	2,4	0,5	1,7	1,7
<b>Région flamande</b>							
1. Agriculture	39415	4,2	4,7	1,3	6,0	6,1	3,2
2. Energie	226172	3,3	-0,5	12,7	3,7	2,3	-1,0
3. Industries manufacturières	70789	4,0	7,0	4,1	2,8	4,4	1,8
a. Biens intermédiaires	84496	4,3	11,3	3,5	2,1	4,2	0,7
b. Biens d'équipement	74589	3,9	8,3	1,2	1,1	6,9	2,4
c. Biens de consommation	59175	3,5	2,3	5,9	4,2	2,5	2,5
4. Construction	52882	1,2	0,4	3,3	-1,0	2,0	1,5
5. Services marchands	56797	0,6	0,3	1,2	0,4	0,1	0,8
a. Transports et communication	62920	2,9	2,4	6,9	3,3	0,0	2,2
b. Commerce et horeca	46034	-0,5	-1,0	-0,6	-1,2	-0,8	1,4
c. Crédit et assurances	92752	3,0	3,4	2,1	0,6	5,6	3,3
d. Santé et action sociale	34514	-0,7	-2,6	1,1	-0,8	-0,3	-1,0
e. Autres services marchands	73694	-0,5	-0,4	-0,9	-0,6	-1,0	0,6
6. Services non-marchands	39406	0,4	0,8	-0,9	2,2	-0,1	0,2
a. Administration publique et éducation	41657	0,4	0,6	-1,2	2,3	0,1	0,0
b. Services domestiques	10307	0,0	0,2	1,9	-0,4	-3,0	1,3
7. Total	57026	1,5	1,9	2,2	1,2	1,4	0,9
Secteur public	43675	0,7	0,6	0,4	2,1	0,2	0,2
Secteur privé	59403	1,6	2,1	2,4	1,1	1,5	1,0

**TABLEAU 22 - Productivité par tête en volume**  
(en euros chaînés de 2000 et croissance annuelle moyenne) (suite)

	2005	1981- 2005	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005
<b>Région wallonne</b>							
1. Agriculture	37179	4,8	5,0	2,3	8,8	3,9	4,2
2. Energie	193901	3,2	2,0	4,1	1,0	5,2	3,6
3. Industries manufacturières	69279	3,7	5,2	3,8	3,6	4,3	1,7
a. Biens intermédiaires	80929	4,7	6,6	4,6	6,0	4,7	1,8
b. Biens d'équipement	67456	2,2	3,3	-0,6	0,1	6,2	2,1
c. Biens de consommation	55418	3,3	4,3	6,4	2,3	2,8	1,1
4. Construction	40893	0,9	0,2	2,7	0,1	0,9	0,4
5. Services marchands	49526	0,7	0,9	1,2	1,3	-0,2	0,4
a. Transports et communication	56858	3,3	1,9	7,5	5,4	1,6	0,0
b. Commerce et horeca	33009	-0,1	0,1	-0,6	-0,4	0,0	0,1
c. Crédit et assurances	84761	2,5	3,2	0,9	0,3	5,3	3,0
d. Santé et action sociale	32738	-1,1	-1,9	0,4	-1,5	-2,1	-0,2
e. Autres services marchands	73562	-0,5	-0,3	-1,5	0,8	-2,3	0,8
6. Services non-marchands	38816	0,6	0,9	-0,1	1,4	0,5	0,0
a. Administration publique et éducation	40930	0,4	0,7	-0,3	1,2	0,7	-0,4
b. Services domestiques	11967	1,2	1,3	1,1	3,3	-0,7	1,2
7. Total	49852	1,4	1,8	1,9	1,8	1,0	0,6
Secteur public	43038	0,8	0,7	1,7	1,1	0,8	-0,4
Secteur privé	51790	1,6	2,1	1,9	2,0	1,0	0,9
<b>Royaume</b>							
1. Agriculture	38687	4,4	4,8	1,6	7,0	5,4	3,5
2. Energie	246022	3,8	-3,3	13,5	3,9	3,3	2,2
3. Industries manufacturières	70532	3,8	6,3	4,2	2,6	4,2	1,8
a. Biens intermédiaires	82937	4,4	9,6	4,3	3,2	4,3	1,0
b. Biens d'équipement	72788	3,4	6,7	1,2	0,6	6,3	2,5
c. Biens de consommation	59214	3,3	2,6	6,2	3,4	2,4	2,1
4. Construction	49536	1,2	0,4	3,1	-0,4	1,6	1,3
5. Services marchands	58476	0,7	0,7	1,2	0,6	0,4	0,7
a. Transports et communication	67615	3,4	2,3	7,1	4,2	1,2	2,1
b. Commerce et horeca	43543	-0,5	-0,8	-0,8	-1,0	-0,9	0,9
c. Crédit et assurances	106600	2,9	3,2	1,9	0,6	6,1	3,0
d. Santé et action sociale	34391	-0,8	-2,1	0,9	-1,2	-0,9	-0,6
e. Autres services marchands	74960	-0,4	-0,2	-0,9	-0,3	-1,3	0,4
6. Services non-marchands	40060	0,4	0,8	-0,8	1,5	0,4	0,1
a. Administration publique et éducation	42299	0,3	0,7	-1,0	1,6	0,6	-0,2
b. Services domestiques	11506	0,2	0,2	1,2	-0,1	-1,5	1,4
7. Total	57158	1,5	1,8	2,0	1,2	1,3	0,9
Secteur public	44605	0,7	0,7	0,6	1,8	0,6	-0,1
Secteur privé	60047	1,6	2,0	2,3	1,2	1,4	1,1

**TABLEAU 23 - Rémunération des salariés par tête en volume**  
(en euros chaînés de 2000 et croissance annuelle moyenne)

	2004	1981- 2004	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2004
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Agriculture	20446	0,4	-1,7	2,5	5,1	-4,3	0,7
2. Energie	86633	-0,3	-9,9	-0,4	8,1	1,0	0,8
3. Industries manufacturières	50041	2,0	1,6	3,4	3,0	0,7	1,4
a. Biens intermédiaires	60639	2,1	4,2	0,2	3,3	0,9	1,6
b. Biens d'équipement	50830	2,0	0,1	5,7	1,9	1,0	1,4
c. Biens de consommation	42563	2,1	0,2	4,4	4,4	0,4	1,0
4. Construction	39345	0,7	0,5	0,3	1,6	0,6	0,3
5. Services marchands	46304	1,4	0,5	2,5	2,3	1,0	0,2
a. Transports et communication	43650	3,4	0,6	4,8	7,2	2,9	1,0
b. Commerce et horeca	40159	1,0	-0,1	3,1	1,5	0,1	0,2
c. Crédit et assurances	67155	1,4	1,0	2,9	1,5	1,5	-0,3
d. Santé et action sociale	33316	0,3	-0,8	0,8	1,7	-0,4	0,4
e. Autres services marchands	45834	1,0	0,1	0,5	2,8	1,2	0,3
6. Services non-marchands	41544	1,0	-0,6	0,4	2,7	1,7	1,0
a. Administration publique et éducation	43990	1,1	-0,5	0,4	2,9	2,0	0,5
b. Services domestiques	14380	1,2	-1,7	2,6	1,4	-0,2	4,5
7. Total	45372	1,2	0,2	1,8	2,4	1,1	0,4
Secteur public	44270	1,2	-0,4	0,5	3,2	2,0	0,4
Secteur privé	45818	1,2	0,4	2,2	2,3	0,8	0,5
<b>Région flamande</b>							
1. Agriculture	18066	1,1	0,6	1,8	0,6	0,3	2,6
2. Energie	89213	2,8	0,5	6,9	2,6	1,4	2,6
3. Industries manufacturières	44733	2,3	1,5	4,3	3,1	1,1	1,3
a. Biens intermédiaires	52076	2,4	3,4	3,4	3,0	0,8	1,1
b. Biens d'équipement	49382	1,9	0,9	4,5	2,1	0,9	1,2
c. Biens de consommation	36869	2,3	0,5	4,5	3,8	1,2	1,5
4. Construction	36492	1,2	0,8	1,2	1,6	1,2	0,9
5. Services marchands	35591	1,1	-0,6	1,7	2,6	0,8	0,9
a. Transports et communication	41298	1,9	-0,1	2,7	4,5	1,2	0,9
b. Commerce et horeca	33151	1,2	-0,6	3,2	1,4	0,6	1,6
c. Crédit et assurances	54284	0,6	-0,2	1,5	1,9	-0,3	-0,4
d. Santé et action sociale	29257	0,2	-1,8	0,2	2,5	-0,1	0,1
e. Autres services marchands	37388	1,4	-0,6	-0,1	3,7	2,2	1,8
6. Services non-marchands	38214	1,3	-0,8	1,0	4,1	0,8	1,5
a. Administration publique et éducation	40561	1,3	-0,9	0,8	4,3	1,0	1,5
b. Services domestiques	11036	0,1	-1,1	2,2	-0,2	-2,8	3,4
7. Total	38280	1,4	0,0	2,3	2,8	0,8	1,0
Secteur public	40417	1,3	-0,9	0,9	4,4	1,0	1,1
Secteur privé	37795	1,4	0,3	2,7	2,4	0,7	0,9

**TABLEAU 23 - Rémunération des salariés par tête en volume**  
(en euros chaînés de 2000 et croissance annuelle moyenne) (suite)

	2004	1981- 2004	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2004
<b>Région wallonne</b>							
1. Agriculture	19437	1,1	0,5	3,0	2,8	-0,2	-1,1
2. Energie	74383	0,2	2,8	-6,3	1,8	1,0	2,3
3. Industries manufacturières	44615	2,0	1,9	3,5	2,4	1,2	0,8
a. Biens intermédiaires	50276	2,4	2,9	3,6	2,7	1,8	0,9
b. Biens d'équipement	46689	1,6	0,4	5,1	0,6	0,8	0,9
c. Biens de consommation	35585	1,7	1,4	2,5	3,5	0,7	0,2
4. Construction	30185	0,6	0,2	1,0	1,3	0,8	-0,3
5. Services marchands	31284	0,9	-0,4	1,3	2,4	0,2	0,9
a. Transports et communication	38436	1,6	-0,7	3,0	3,4	1,6	0,5
b. Commerce et horeca	27722	1,2	-0,3	2,7	2,2	0,4	1,1
c. Crédit et assurances	52928	0,7	0,8	2,3	-0,1	-0,2	0,7
d. Santé et action sociale	28671	-0,3	-1,8	-0,6	1,1	-0,4	0,4
e. Autres services marchands	30520	1,5	1,0	-0,5	4,9	0,2	2,4
6. Services non-marchands	37085	1,3	-0,7	1,8	3,3	1,3	0,9
a. Administration publique et éducation	39193	1,3	-0,8	1,7	3,3	1,5	0,6
b. Services domestiques	12912	0,6	-0,8	1,2	0,3	-0,6	3,4
7. Total	35157	1,1	0,2	1,6	2,4	0,6	0,6
Secteur public	39072	1,3	-0,8	1,7	3,5	1,5	0,4
Secteur privé	33694	1,0	0,5	1,6	2,0	0,2	0,7
<b>Royaume</b>							
1. Agriculture	18378	1,0	0,4	2,0	0,9	0,2	1,9
2. Energie	84653	1,6	-1,1	2,4	3,3	1,3	2,2
3. Industries manufacturières	45042	2,2	1,5	3,9	2,9	1,1	1,1
a. Biens intermédiaires	51896	2,4	3,3	3,2	2,9	1,1	1,1
b. Biens d'équipement	48985	1,9	0,7	4,7	1,8	0,9	1,2
c. Biens de consommation	36959	2,1	0,6	4,0	3,8	1,0	1,2
4. Construction	34859	0,9	0,6	1,1	1,5	1,0	0,5
5. Services marchands	36655	1,0	-0,2	1,8	2,3	0,7	0,6
a. Transports et communication	41028	2,1	-0,1	3,2	4,7	1,6	0,8
b. Commerce et horeca	32913	1,1	-0,4	3,0	1,4	0,4	1,2
c. Crédit et assurances	60762	1,0	0,6	2,4	1,3	0,7	0,0
d. Santé et action sociale	29589	0,0	-1,7	0,0	2,0	-0,3	0,2
e. Autres services marchands	37764	1,1	-0,2	-0,3	3,4	1,4	1,3
6. Services non-marchands	38563	1,3	-0,8	1,1	3,6	1,2	1,2
a. Administration publique et éducation	40854	1,2	-0,8	1,0	3,7	1,4	1,0
b. Services domestiques	12359	0,5	-1,1	1,9	0,3	-1,4	3,5
7. Total	38674	1,3	0,1	2,0	2,6	0,8	0,8
Secteur public	40833	1,3	-0,8	1,0	3,9	1,4	0,8
Secteur privé	38046	1,3	0,4	2,3	2,2	0,6	0,7

**TABEAU 24 - Part salariale à prix courants (corrigée pour les indépendants)**  
(en pour cent de la valeur ajoutée brute)

	1980	1985	1990	1995	2000	2004
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
1. Agriculture	89,1	61,6	56,7	42,5	57,3	85,7
2. Energie	71,3	73,0	38,2	36,9	32,2	26,1
3. Industries manufacturières	68,5	69,8	60,9	71,7	72,8	75,1
a. Biens intermédiaires	62,0	74,1	66,8	74,0	77,7	83,5
b. Biens d'équipement	77,4	71,7	62,7	72,7	83,3	80,7
c. Biens de consommation	67,8	63,1	53,8	68,7	61,9	64,1
4. Construction	90,4	90,0	82,9	80,4	80,3	69,5
5. Services marchands	66,3	62,7	62,4	62,5	62,5	59,8
a. Transports et communication	50,0	46,6	42,1	52,2	53,2	47,4
b. Commerce et horeca	82,9	81,6	77,8	77,2	75,9	70,1
c. Crédit et assurances	71,7	66,3	74,5	60,5	61,3	56,1
d. Santé et action sociale	90,9	86,1	85,1	92,3	85,5	82,1
e. Autres services marchands	51,3	48,6	47,2	52,8	55,2	56,9
6. Services non-marchands	83,6	82,3	89,4	91,9	92,4	92,5
a. Administration publique et éducation	84,5	82,8	89,8	91,7	92,2	92,3
b. Services domestiques	57,5	64,9	75,2	100,0	100,0	100,0
7. Total	71,2	68,1	65,8	67,2	67,2	64,8
Secteur public	85,9	83,6	85,8	84,4	86,6	86,1
Secteur privé	67,3	64,5	62,0	63,0	62,3	59,1
<b>Région flamande</b>						
1. Agriculture	49,2	47,7	45,8	57,4	48,3	56,3
2. Energie	34,9	29,5	34,8	36,0	33,8	43,3
3. Industries manufacturières	72,3	65,7	65,3	67,7	65,7	67,2
a. Biens intermédiaires	61,3	55,0	56,3	61,8	61,0	62,3
b. Biens d'équipement	85,5	76,4	72,9	74,8	70,9	76,2
c. Biens de consommation	72,9	69,0	68,6	68,4	66,5	66,4
4. Construction	67,8	69,7	66,4	73,1	71,6	69,5
5. Services marchands	69,6	65,2	60,5	62,6	63,1	61,0
a. Transports et communication	77,8	73,8	57,6	62,1	70,5	65,7
b. Commerce et horeca	83,0	80,0	74,7	75,3	72,3	66,0
c. Crédit et assurances	93,2	80,5	84,1	71,3	69,9	59,0
d. Santé et action sociale	83,0	81,9	80,2	84,9	80,3	79,9
e. Autres services marchands	39,5	37,7	37,1	43,4	48,8	51,1
6. Services non-marchands	83,8	82,1	88,8	90,6	92,2	92,6
a. Administration publique et éducation	83,2	81,6	88,5	90,4	92,0	92,4
b. Services domestiques	103,2	103,0	100,8	100,0	100,0	100,0
7. Total	70,5	66,7	65,4	68,4	67,6	67,1
Secteur public	85,2	83,8	84,3	87,6	89,3	88,4
Secteur privé	68,1	64,1	63,1	65,8	64,9	64,3

**TABLEAU 24 - Part salariale à prix courants (corrigée pour les indépendants)**  
(en pour cent de la valeur ajoutée brute) (suite)

	1980	1985	1990	1995	2000	2004
<b>Région wallonne</b>						
1. Agriculture	64,4	61,5	59,7	73,6	67,3	64,8
2. Energie	54,1	43,1	39,1	43,8	41,9	40,6
3. Industries manufacturières	78,6	77,8	75,3	71,6	68,2	68,6
a. Biens intermédiaires	81,8	79,5	76,4	66,6	65,6	64,7
b. Biens d'équipement	69,2	76,2	82,0	82,4	74,3	78,9
c. Biens de consommation	81,8	74,9	67,3	72,2	67,0	67,8
4. Construction	75,2	76,3	73,8	75,5	76,1	74,6
5. Services marchands	75,3	69,0	64,1	63,1	62,2	61,2
a. Transports et communication	93,2	84,9	69,3	67,1	66,3	69,0
b. Commerce et horeca	103,0	95,7	86,6	87,7	81,0	74,3
c. Crédit et assurances	89,1	81,3	93,5	72,8	70,3	61,8
d. Santé et action sociale	87,1	83,5	81,4	83,5	85,4	82,0
e. Autres services marchands	30,8	31,6	31,3	36,2	39,2	41,9
6. Services non-marchands	85,0	83,1	89,7	91,0	92,2	92,4
a. Administration publique et éducation	83,6	82,0	88,9	90,8	92,0	92,2
b. Services domestiques	126,9	121,3	118,0	100,0	100,0	100,1
7. Total	78,9	75,0	72,5	72,2	71,0	70,0
Secteur public	85,7	84,3	82,9	86,8	87,7	87,8
Secteur privé	77,2	73,0	70,5	68,4	66,2	65,0
<b>Royaume</b>						
1. Agriculture	54,2	51,9	49,5	60,3	52,2	58,5
2. Energie	44,4	39,8	36,4	37,9	35,2	37,7
3. Industries manufacturières	73,6	69,1	67,0	68,9	66,8	68,1
a. Biens intermédiaires	68,4	64,0	62,4	63,9	63,1	63,9
b. Biens d'équipement	79,8	75,8	73,2	76,0	72,6	77,2
c. Biens de consommation	73,9	69,5	66,7	69,1	66,2	66,5
4. Construction	72,6	73,9	70,4	74,6	73,7	70,9
5. Services marchands	70,7	66,2	62,6	63,4	63,4	61,2
a. Transports et communication	74,7	69,7	56,8	61,1	65,2	61,6
b. Commerce et horeca	88,5	85,1	79,1	79,2	75,5	68,9
c. Crédit et assurances	81,1	73,4	80,9	66,5	66,0	58,2
d. Santé et action sociale	85,6	83,0	81,3	85,6	82,5	80,9
e. Autres services marchands	42,1	40,5	39,4	44,7	48,8	50,7
6. Services non-marchands	84,1	82,5	89,2	91,0	92,2	92,5
a. Administration publique et éducation	83,6	82,0	88,9	90,8	92,0	92,3
b. Services domestiques	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
7. Total	73,1	69,4	67,4	69,4	68,6	67,5
Secteur public	85,5	83,9	84,2	86,6	88,2	87,7
Secteur privé	70,4	66,5	64,8	66,1	64,9	63,7

**TABLEAU 25 - Formation brute de capital fixe en volume**  
(en millions d'euros chaînés de 2000 et croissance annuelle moyenne)

	2004	1981- 2004	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2004
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Agriculture	4	-7,0	-25,0	12,6	-17,9	0,0	2,4
2. Energie	316	-5,9	-2,4	-3,6	5,9	-24,8	-0,3
3. Industries manufacturières	416	1,3	1,8	22,4	-14,9	1,1	-1,1
a. Biens intermédiaires	111	3,0	7,3	28,4	-19,7	10,8	-7,4
b. Biens d'équipement	143	0,5	-2,7	17,9	-15,9	-4,7	14,4
c. Biens de consommation	162	1,1	3,4	22,0	-11,6	-1,3	-5,0
4. Construction	129	-1,5	-3,7	4,5	-12,5	3,8	2,1
5. Services marchands	7747	1,9	-0,6	5,4	-4,8	7,4	2,9
a. Transports et communication	1523	1,6	-4,5	0,8	5,2	8,6	-2,4
b. Commerce et horeca	742	3,3	4,7	13,3	-5,1	6,1	-2,9
c. Crédit et assurances	2042	2,1	1,4	4,5	-9,6	8,8	7,4
d. Santé et action sociale	169	-1,2	-16,3	5,9	7,3	-2,8	2,6
e. Autres services marchands	3209	2,9	-7,7	9,2	2,1	8,1	4,3
dont logements	638	1,6	-18,0	33,2	-7,3	3,6	3,5
6. Services non-marchands	245	-4,2	-8,3	-5,4	2,9	5,5	-16,4
a. Administration publique et éducation	245	-4,2	-8,3	-5,4	2,9	5,5	-16,4
b. Services domestiques	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7. Total	8769	0,9	-3,3	5,1	-1,8	3,6	1,4
Secteur public	714	-1,9	-7,9	-6,0	3,4	5,8	-4,6
Secteur privé	8054	1,3	-2,5	6,4	-2,2	3,4	2,0
<b>Région flamande</b>							
1. Agriculture	476	-1,4	1,0	6,4	-11,8	-1,8	0,6
2. Energie	1122	4,9	6,7	10,3	-2,4	5,5	5,0
3. Industries manufacturières	5131	3,6	6,4	16,0	-4,0	4,5	-5,2
a. Biens intermédiaires	1995	4,5	5,4	20,5	-3,3	2,9	-2,4
b. Biens d'équipement	930	2,5	10,3	9,5	-3,1	8,1	-13,6
c. Biens de consommation	2202	3,4	4,8	16,5	-5,1	3,8	-2,9
4. Construction	1143	4,8	-2,2	22,9	-1,5	5,6	0,3
5. Services marchands	24579	3,6	1,2	13,0	-2,0	3,3	3,1
a. Transports et communication	4643	1,5	-5,0	2,9	3,2	4,6	2,0
b. Commerce et horeca	3938	5,0	3,3	15,4	-1,2	4,4	3,6
c. Crédit et assurances	481	2,1	3,9	17,2	-11,4	0,1	3,0
d. Santé et action sociale	747	4,1	8,1	16,3	-3,5	-1,9	2,6
e. Autres services marchands	15044	2,9	-5,0	10,1	2,1	4,0	3,9
dont logements	8524	1,2	-7,1	10,5	0,7	0,2	2,9
6. Services non-marchands	1502	-1,5	-6,9	-7,7	3,2	5,2	-0,6
a. Administration publique et éducation	1502	-1,5	-6,9	-7,7	3,2	5,2	-0,6
b. Services domestiques	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7. Total	34234	2,6	-2,1	10,0	-0,6	4,1	1,6
Secteur public	2670	-1,9	-7,9	-7,6	5,6	2,7	-1,3
Secteur privé	31565	3,3	-0,6	12,5	-1,1	4,2	1,8

**TABLEAU 25 - Formation brute de capital fixe en volume**  
(en millions d'euros chaînés de 2000 et croissance annuelle moyenne) (suite)

	2004	1981- 2004	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2004
<b>Région wallonne</b>							
1. Agriculture	239	-0,8	-2,3	4,5	-10,7	5,3	0,4
2. Energie	509	8,4	-10,7	28,6	9,9	15,8	0,9
3. Industries manufacturières	1756	1,9	0,0	17,3	-7,1	4,3	-4,5
a. Biens intermédiaires	967	3,8	1,5	17,7	-1,2	4,8	-4,2
b. Biens d'équipement	227	-0,7	0,0	10,5	-13,3	3,9	-3,5
c. Biens de consommation	562	1,0	-1,4	20,6	-11,2	3,7	-5,3
4. Construction	398	3,0	-3,7	19,8	-5,1	4,0	1,4
5. Services marchands	9013	1,8	-3,0	6,9	0,9	1,6	3,3
a. Transports et communication	1419	0,1	-7,0	-2,1	9,9	2,9	-2,7
b. Commerce et horeca	1346	4,0	2,9	14,5	-4,4	3,3	4,7
c. Crédit et assurances	150	-0,4	11,3	-7,7	-10,4	-0,8	9,1
d. Santé et action sociale	461	0,4	-22,7	16,0	14,2	-3,0	3,4
e. Autres services marchands	4931	0,9	-14,5	10,8	2,8	6,4	1,1
dont logements	3107	0,0	-15,6	11,2	4,0	3,5	-1,2
6. Services non-marchands	833	-1,3	-7,2	-5,4	3,0	4,6	-1,1
a. Administration publique et éducation	833	-1,3	-7,2	-5,4	3,0	4,6	-1,1
b. Services domestiques	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7. Total	12042	1,1	-7,7	8,7	0,2	4,8	0,1
Secteur public	1201	-2,3	-7,9	-6,5	3,4	1,7	-1,2
Secteur privé	10841	1,7	-7,6	11,8	-0,3	5,2	0,2
<b>Royaume</b>							
1. Agriculture	719	-1,3	-0,3	6,0	-11,6	0,3	0,5
2. Energie	1947	0,4	-0,6	2,3	3,2	-5,3	3,0
3. Industries manufacturières	7302	3,0	4,2	16,9	-5,6	4,3	-4,8
a. Biens intermédiaires	3073	4,2	4,2	20,1	-3,6	3,8	-3,2
b. Biens d'équipement	1299	1,5	6,0	10,6	-6,3	6,7	-10,3
c. Biens de consommation	2926	2,7	3,1	18,0	-7,1	3,4	-3,5
4. Construction	1669	3,4	-2,9	18,6	-3,6	5,0	0,7
5. Services marchands	41193	2,6	-0,5	9,3	-2,3	4,0	3,0
a. Transports et communication	7584	1,2	-5,4	1,4	4,9	5,0	0,1
b. Commerce et horeca	6027	4,5	3,4	14,8	-2,6	4,4	2,9
c. Crédit et assurances	2672	1,9	3,0	6,0	-10,2	6,0	6,6
d. Santé et action sociale	1377	1,7	-7,6	14,9	2,1	-2,4	2,9
e. Autres services marchands	23185	2,4	-7,8	10,1	2,2	5,0	3,3
dont logements	12269	0,9	-9,8	11,6	1,0	1,2	1,8
6. Services non-marchands	2581	-1,8	-7,2	-6,7	3,1	5,1	-3,0
a. Administration publique et éducation	2581	-1,8	-7,2	-6,7	3,1	5,1	-3,0
b. Services domestiques	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7. Total	55045	1,9	-3,7	8,8	-0,6	4,2	1,2
Secteur public	4585	-2,0	-7,9	-7,0	4,6	2,9	-1,8
Secteur privé	50460	2,6	-2,7	11,1	-1,1	4,3	1,5

